

3. OPTION DE PASSAGE OUEST

3.1. De Gazinet (Cestas) à Saint-Paul-les-Dax

3.1.1 Planche 1 de Gazinet (Cestas) à Mios

➤ Milieu physique

Le relief est très peu prononcé sur le secteur : seuls le vallon du ruisseau de Lacanau (affluent en rive droite de la Leyre) et la vallée de la Leyre marquent une coupure, étant les deux principaux cours d'eau.

L'embouchure de la Leyre se situe au droit de Biganos (ouest de la planche). A l'approche du bassin d'Arcachon (hors planche, à l'ouest), la Leyre se partage en plusieurs bras constituant son delta. Elle présente une zone inondable significative.

La **Leyre**³ est l'enjeu majeur de la planche en matière d'eaux superficielles. Elle présente une bonne qualité ; une pisciculture est d'ailleurs implantée sur son cours sur la commune du Teich. La Leyre ne présente pas de risque de non atteinte du bon état en 2015.

Les **captages AEP** du secteur exploitent les eaux des aquifères profonds de l'Eocène et de l'Oligocène, au-delà de 100 m de profondeur. La commune du Barp exploite toutefois l'aquifère du Miocène, moins profond.

Au nord-est de la planche, sont localisés les **captages d'alimentation en eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux**, reliés par un réseau de conduites de gros diamètre et disposant pour certains de périmètres de protection éloignés. Ce secteur est très sensible quant à la qualité de ses eaux souterraines.

Le SAGE « Nappes profondes en Gironde » fournit les orientations de la gestion des eaux souterraines de la planche.

➤ Milieu humain

L'**agglomération de Bordeaux et sa périphérie** concentrent le peuplement sur cette planche. Elle présente une transition marquée entre :

- un pôle urbain régional au nord, fortement structuré et équipé, accueillant 660.000 habitants et au peuplement très dense. Seule une petite partie du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) est concernée par la planche. Cestas et Canéjan ne font pas partie de la CUB,

³ En aval de Moustey, la Petite Leyre et la Grande Leyre confluent pour former la Leyre ou l'Eyre (les deux noms coexistent).

- et le plateau forestier, rural, avec un peuplement de faible densité (une vingtaine d'habitants au km²) groupés dans de petites communes comme Le Barp et Saucats.

La logique de peuplement du site de Bordeaux a été celle d'un centre urbain en croissance périphérique, incluant au fur et à mesure de son développement les communes adjacentes. La situation actuelle est celle d'une métropole entourée de deux couronnes de communes périphériques :

- la première, avec Pessac, Talence, Bègles, Villenave d'Ornon, est densément bâtie. Elle compte un habitat collectif important et de grands équipements que Bordeaux ne pouvait accueillir,
- la seconde, avec Cestas, Canéjan, Gradignan, Léognan et Cadaujac. Ces communes conservent un caractère mixte, urbain et rural, avec la volonté de contrôler leur peuplement et de préserver leur équilibre. La coupure est nette entre les secteurs urbanisés et les secteurs ruraux.

La planche concerne les communes de cette seconde couronne et le sud-ouest de Pessac.

Deux autres axes de peuplement s'observent au sud et sud-ouest de la planche, le long de la RN 250 et dans le prolongement de l'urbanisation du Bassin d'Arcachon, en remontant le long de la vallée de la Leyre (Biganos, Mios).

La **loi littoral** protège de l'urbanisation la basse vallée de la Leyre.

Les **activités économiques** sont distribuées le long de la voie-ferrée Bordeaux-Arcachon et de la RN 250. Les principales zones d'activités industrielles et commerciales sont implantées sur les communes de Pessac et de Cestas.

La carrière de Mios (à cheval sur les communes de Mios et du Barp) est un des douze sites français exploités par la société SIFRACO. Elle produit grâce à son usine sur place des sables et des graviers extra siliceux pour l'industrie et le bâtiment (produits minéraux à forte valeur ajoutée).

A noter également le site de construction du **Laser Mégajoule** sur la commune du Barp ; ce site d'expérimentation représente un enjeu très fort, en retrait de l'A63.

Un couloir d'infrastructures linéaires équipe le territoire sur les communes de Cestas, Marcheprime, Biganos et Le Teich, avec la RN 250, la voie ferrée, et trois lignes électriques à Très Haute Tension. L'A63 et sa branche A660 desservant Arcachon n'empruntent pas le même couloir et s'inscrivent en zone rurale et forestière. Ces infrastructures se rejoignent sur la commune du Teich.

Le cadre de vie local reste généralement préservé à l'écart de ces grandes infrastructures.

Les **misés en valeur agricoles** concernent les communes éloignées de Bordeaux :

- Léognan, en limite est de la planche, avec des vignobles d'Appellation d'Origine Contrôlée Pessac- Léognan.
- les territoires communaux du Barp, de Mios, de Cestas et de Saucats présentent de grands blocs de maïsiculture ouverts dans le massif forestier landais.

Le reste du territoire est forestier.

➤ Milieu naturel

La Leyre et notamment la partie aval de son réseau hydrographique représentent le site naturel d'intérêt majeur le mieux représenté de la planche. L'embouchure de la Leyre dans le Bassin d'Arcachon en limite ouest de la planche et le bassin d'Arcachon lui-même comptent parmi les milieux régionaux de plus fort intérêt écologique.

Le site du réseau Natura 2000 représenté est le suivant :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200721 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Vallées de la Grande et Petite Leyre Recouvre les Espaces Naturels Sensibles « Basse Vallée de l'Eyre », « Pujeau-let, Plasseaux, Lamothe » et « Sourbet, Port des Tuiles, Port de Biganos, Bois de Lamothe, rive droite de l'Eyre » Inventorié en partie par la ZNIEFF de type I « Zone inondable de la basse vallée de l'Eyre » et la ZICO « Bassin d'Arcachon et réserve naturelle du banc d'Arguin »	Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue Forêt alluviale inondable à l'aval, avec richesse floristique et faunistique élevée	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

A noter la terminaison du réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats en limite est de la planche (site d'intérêt communautaire FR7200797).

L'aire d'étude est largement couverte par le nord-ouest du **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**. Les vallées des Leyres sont le cœur historique du parc et représentent un de ses fleurons en matière de milieux naturels et de mise en valeur écotouristique.

La proximité du Bassin d'Arcachon accroît cet intérêt, le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre groupant dans un même objectif de développement de l'écotourisme les communes du bassin et les communes rurales et forestières de la vallée de la Leyre.

La faible urbanisation, la conservation d'un taux de boisement important et de l'hydrodynamique de la basse Leyre, ainsi que les engagements patrimoniaux des communes signataires de la charte du parc permettent la conservation d'habitats très riches et variés, favorables à de très nombreuses espèces, tant en terme d'habitat que de couloir de déplacement.

La préservation de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique est donc essentielle au maintien de sa fonctionnalité.

Le patrimoine naturel représenté dans la basse vallée de la Leyre compte une gamme d'espèces inféodées aux milieux aquatiques, dont le vison d'Europe, la cistude et la loutre d'Europe.



La Leyre à Mios

La Zone de Protection Spéciale FR7210043 « Bassin d'Arcachon : Embouchure de la Leyre » s'inscrit à l'ouest de la zone d'étude : le bassin d'Arcachon en aval de la Leyre possède en effet un fort intérêt pour la conservation des oiseaux d'eau et migrateurs. De nombreux échanges s'effectuent entre la Leyre et le bassin.

A noter les stations botaniques des Argileires et des Pierrettes sur la commune de Cestas, inventoriées ZNIEFF de type I.

➤ Patrimoine et paysage

L'intérêt patrimonial principal de cette planche correspond au périmètre du Parc Naturel des Landes de Gascogne, à la vallée de la Leyre et au Bassin d'Arcachon. Le bassin est globalement hors planche, excepté le delta de l'Eyre.

La vallée de la Leyre est classée Espace Naturel Sensible du « Val de l'Eyre ».

A noter également le site inscrit de la « Vallée de l'Eau Bourde » sur la commune de Gradignan en limite nord-est de la planche.



Maïsculture sur la Lande Girondine

Source : atlas paysager de la Gironde, agence Bertrand Folléa – Claire Gautier, paysagistes DPLG

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Vallée de l'Eyre</i>		
Site inscrit	Val de l'Eyre (En grande partie compris dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne)	Vallée alluviale inondable avec chênaies Comprend le site classé du « Plan d'eau de la Leyre et les berges » et le monument classé des « Chênes jumeaux »
<i>Gradignan</i>		
Site inscrit	Site de la Vallée de l'Eau Bourde	Site pittoresque de vallée avec moulins aménagés permettant la pêche, la promenade Monuments historiques inscrits (ancien prieuré de Cayac) et classés (château de Tausia)

La vallée de l'Eyre, l'Eyre elle-même et son delta sont le siège d'une importante activité de découverte du milieu naturel. La rivière et son delta sont qualifiés de « petite Amazonie » pour la valeur de leur forêts-galeries.

Des parcours de découverte pédestre et/ou équestre ainsi que des pistes cyclables longent la vallée de la Leyre en direction du bassin d'Arcachon.

A noter le développement de la pratique du **canoë-kayak** sur la Leyre, qui se prête bien à ce type de découverte des paysages et du milieu naturel. L'intérêt de la découverte est très lié au caractère « sauvage » de la rivière (son delta est appelé la « petite Amazonie »), entrecoupé de proche en proche par les aménagements doux de ses berges dans les traversées des villages et des bourgs.

De nombreux parcours journaliers ou de quelques jours permettent de pratiquer un linéaire navigable de près de 90 km.

Le plan d'eau de la Leyre est par ailleurs aménagé pour la baignade.

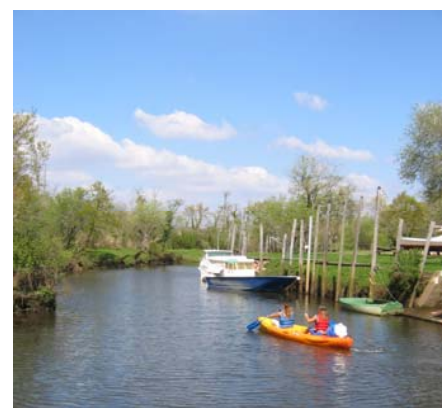
Les vestiges archéologiques les plus nombreux sont concentrés le long de la vallée de la Leyre sur la commune de Mios.

Les paysages les plus intéressants sont également distribués sur les deux secteurs, vallée de l'Eyre et Gradignan, avec un point haut sur Gradignan.

La traversée de la Lande Girondine n'offre pas de vues paysagères d'intérêt remarquable. Les seules ouvertures sont celles des clairières d'agriculture intensive.

Ci-contre : canoë-kayak sur la Leyre

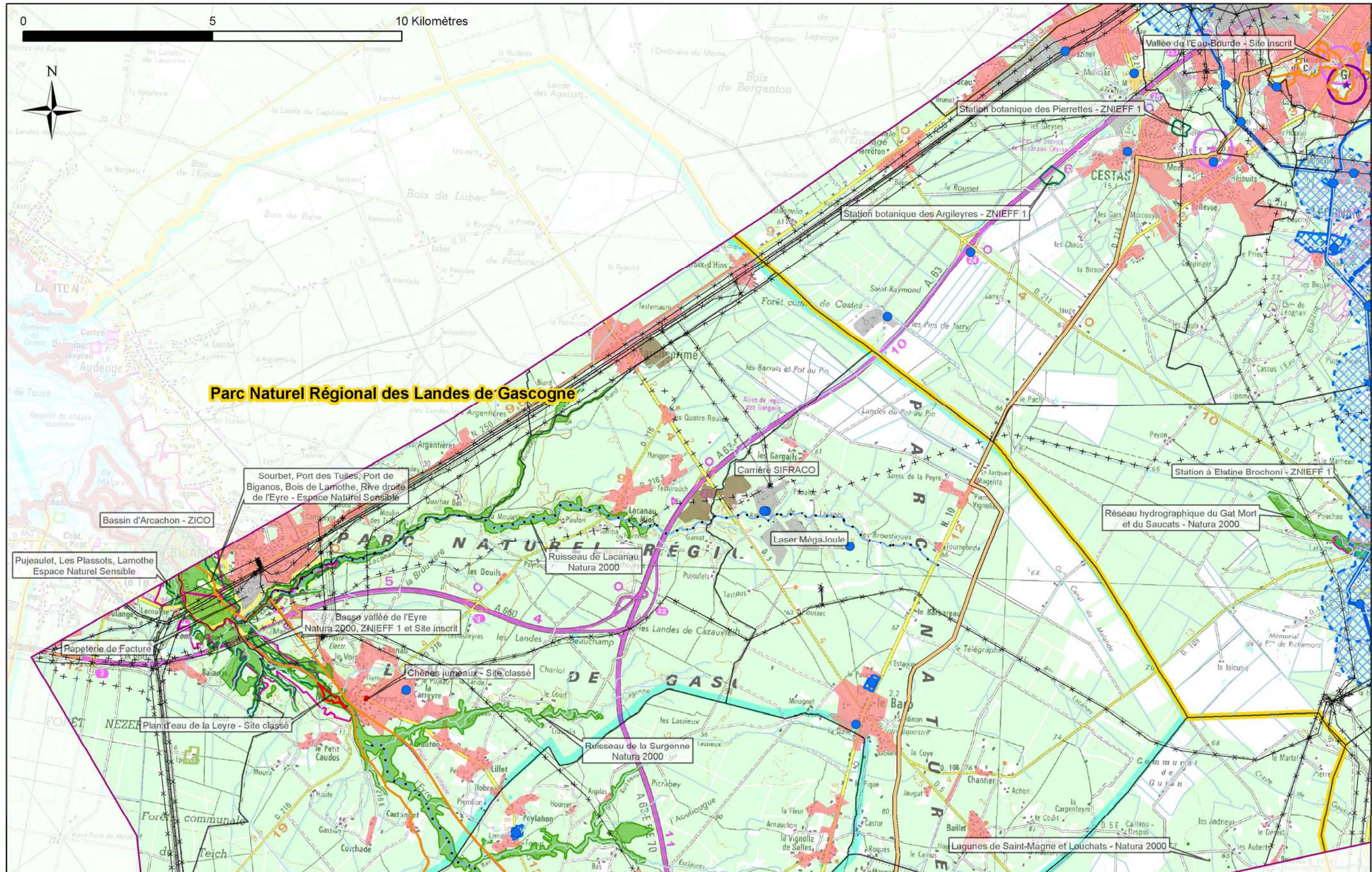
(source : Courant d'Eyre)



Carte des enjeux majeurs environnementaux

(légende page 13)

Secteur de Gazinet (Cestas) à Mios



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

De Cestas à Mios, l'insertion du projet de nouvelle ligne ferroviaire dans son couloir d'étude ne présente **pas de difficultés majeures**. Il traverse un territoire relativement homogène, peu peuplé au-delà de la limite d'urbanisation de Cestas, avec un relief très peu prononcé.

Jumelage avec l'A63

Seuls quelques hameaux, enjeux localisés à l'écart des infrastructures nombreuses sur la planche (ligne ferroviaire, A63, RN 250 et lignes électriques), sont englobés dans le couloir d'étude, les centres-bourgs demeurant en dehors.

Des mesures simples de protections phoniques et de rétablissements des accès suffiront à rétablir une qualité satisfaisante de leur cadre de vie.

Evitement des sites d'extraction de sable et du site du Laser Mégajoule

L'éloignement du projet par rapport aux captages AEP sera acquis en évitant les bourgs, minimisant les risques de pollution des eaux souterraines en cas de déversement accidentel de polluants d'une rame de fret.

Optimisation du franchissement de la Leyre et de ses affluents

Il n'y a pas de mesure possible d'évitement de l'outil de production sylvicole, enjeu transversal : la forêt de pin maritime couvre largement la planche. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement d'accès, de lutte contre les incendies).

Les parcelles sous cultures des communes de Cestas, Le Barp, Mios ne pourront être complètement évitées ; un tracé en limite de parcelles sera privilégié.

Le franchissement des ruisseaux de Lacanau et de la Surgenne se fera par des ouvrages assurant la transparence biologique au vison d'Europe.

Un **jumelage avec l'A63** apparaît souhaitable. Cette autoroute a été construite à l'écart des sites habités, à égale distance à l'est (RN 10) et à l'ouest (RN 250) des infrastructures routières les desservant.

A contrario, un jumelage avec la RN 10 à l'est créerait un autre couloir de nuisances pour les habitants et une nouvelle perturbation du massif forestier et des cultures (emprises, désorganisation de l'exploitation). De même, un jumelage avec la RN 250 à l'ouest aurait des effets similaires, avec une désorganisation plus prononcée des territoires communaux et un franchissement contraint de la Leyre (latitude réduite de positionnement du tracé).

En cas de jumelage des deux infrastructures A63 et nouvelle ligne ferroviaire, une évaluation spécifique sera menée des conditions de rétablissement des cheminements d'espèces au travers du couloir élargi, afin que la longueur des passages reste compatible avec leur usage.

Les milieux naturels relictuels de lagunes humides feront autant que possible l'objet de mesures d'évitement.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesure correspondante	générique
●	Cours d'eau de bonne qualité	1 : ruisseaux de Lacanau et de la Surgenne	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	2 : toutes les communes du couloir d'étude	Evitement des hameaux Possibilité de jumelage avec l'A63 Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
●	Sites du Laser Mégajoule et de la carrière de sable SIFRACO	3 : Le Barp	Evitement des sites Jumelage avec l'A63	
●	Agriculture irriguée (maïsiculture, maraîchage)	4 : Cestas, Le Barp, Mios	Indemnités et compensation des surfaces Rétablissement des réseaux d'irrigation	
■ ●	Massif forestier	5 : Cestas, Le Barp, Mios	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune	
●	Lagunes relictuelles	6 : Les Landes Beauchamp, Mios	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation	
●	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : ruisseaux de Lacanau* et de la Surgenne*	Transparence écologique Clôture petite faune	

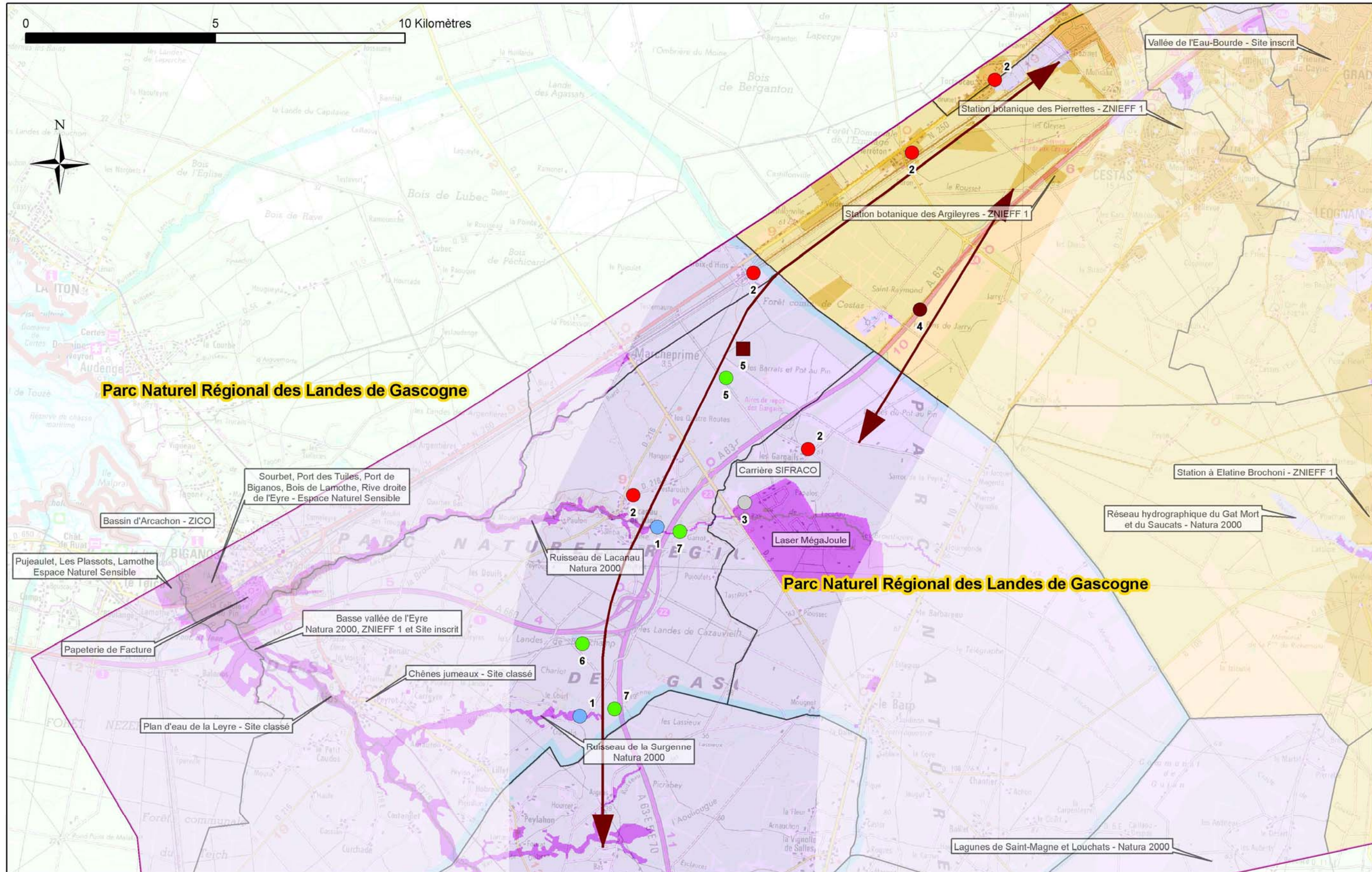
* Natura 2000

← ● → ← ■ ● → Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

Carte de synthèse des sensibilités environnementales et des enjeux majeurs concernés

Secteur de Gazinet (Cestas) à Mios

(légende page 13)



3.1.2 Planche 2 de Mios à Saugnacq-et-Muret

➤ Milieu physique

Le relief est peu prononcé sur le secteur, correspondant au plateau landais. Seule la vallée de la Leyre marque une coupure.

La **Leyre** et son réseau hydrographique traversent toute la planche. La Leyre comporte une zone inondable sur la commune de Salles.

En partie ouest de cette dernière, s'étend la zone de l'étang de Cazaux et de Sanguinet, deuxième plus grand lac français par sa superficie, qui dépasse les 5.600 hectares.

Les eaux de ce lac sont alimentées par des ruisseaux provenant du plateau landais et ont pour exutoire le bassin d'Arcachon par le biais du canal des Landes.

Le réseau hydrographique primaire est constitué du réseau dense de drainage forestier, couvrant largement la planche. La Leyre et ses affluents sont l'enjeu majeur en matière de qualité des eaux superficielles. Ils présentent une bonne qualité, et pas de risque de non atteinte du bon état en 2015.

Une pisciculture est implantée au droit du cours d'eau de la Paillasse, sur la commune de Belin-Beliet.

Les quelques **captages AEP** du secteur exploitent les eaux des aquifères profonds de l'Oligocène et du Miocène, entre 150 et 200 m de profondeur. Ils ne disposent pas de périmètres de protection éloignés.

Le SAGE « Leyre et milieux associés » fournit les orientations de la gestion des eaux souterraines de la planche.

➤ Milieu humain

Le plateau landais rural et forestier présente un **faible taux de peuplement**.

Salles et Belin-Beliet sont les deux communes les plus importantes de la planche, caractéristiques d'une implantation de longue date le long de la vallée de la Leyre.

Les **activités économiques** sont dominées par la forêt et le tourisme vert.

Belin-Beliet est un pôle industriel de la filière bois (scierie, fabrique de palettes de manutention, fabrique de machines outils pour l'industrie du bois). La commune héberge le siège du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Centre du Graoux) et compte plusieurs gîtes de qualité.

Le cadre de vie local reste en général préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Des **blocs de grandes cultures** ont été ouverts dans le massif forestier landais. Quelques parcelles d'agriculture spécialisée et d'élevage de volailles diversifient les productions.

Le reste du territoire est forestier.

➤ Milieu naturel

La Leyre et son réseau hydrographique traverse toute la planche. C'est le site de plus fort intérêt du nord-ouest du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La zone inondable de la moyenne vallée de l'Eyre sur les communes de Lugos, Salles et Belin-Beliet présente le plus fort intérêt écologique.

La qualité de la vallée de la Leyre –de par ses valeurs écologique, patrimoniale et touristique- ainsi que son statut –site phare du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne- constitue un enjeu environnemental majeur.

Les **sites du réseau Natura 2000 représentés sur la planche** sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200721 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Vallées de la Grande et Petite Leyre Recouvre l'Espace Naturel Sensible des «Etangs du Bran et Martinet » Inventorié en partie par les ZNIEFF de type « Zones humides des Etangs du Bran et du Martinet » et « Zone inondable de la moyenne vallée de l'Eyre »	Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue Forêt alluviale inondable à l'aval, avec richesse floristique et faunistique élevée	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7200681 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born	Systèmes bien conservés de dunes anciennes boisées, de marais et d'étangs	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davalliana (7210*) Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Vison d'Europe

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200708 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB en cours</i>	Lagunes de Saint-Magne et Louchats	Diversité des habitats humides ou inondés, souvent tourbeux Mares alimentées par la nappe phréatique	Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davalliana (7210*)



Zone humide de la Leyre à Belin-Beliet, habitat privilégié du vison d'Europe

Seule une terminaison amont du chevelu hydrographique alimentant les zones humides de l'arrière-dune du pays de Born (FR7200681) est concernée par l'aire d'étude (affluent de l'étang de Cazaux et de Sanguinet). Ce site comme la Leyre présente un intérêt majeur pour le vison d'Europe, dont les populations paraissent plus dynamiques près de la côte qu'à l'intérieur des terres.

De même, les lagunes du plateau landais constituent des milieux relais pour les individus migrant entre les réseaux hydrographiques (réseau côtier, Leyre, Ciron).

A la préservation de sites patrimoniaux de forte valeur s'ajoute donc un enjeu de conservation d'une espèce menacée de disparition à l'échelle européenne. La préservation de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique est donc là encore essentielle au maintien de sa fonctionnalité, et seule garante de la non-hypothèque des possibilités de recolonisation par le vison d'Europe de la partie est du massif landais.

Des précisions complémentaires sur l'espèce sont fournies dans le document 1 « Etude environnementale de l'aire d'étude ».



La Leyre à Belin-Beliet

Le **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** couvre largement la planche, avec la Leyre comme élément écotouristique majeur.

Le secteur de la Leyre correspond à une aire de distribution préférentielle du cerf landais. Le massif boisé peu cloisonné lui offre un territoire suffisamment vaste et le réseau hydrographique de la Leyre une diversité favorable de milieux.

La faible urbanisation, la conservation d'un taux de boisement important et de l'hydrodynamique de la basse Leyre, ainsi que les engagements patrimoniaux des communes signataires de la charte du parc permettent la conservation d'habitats très riches et variés, favorables à de très nombreuses espèces, tant en terme d'habitat que de couloir de déplacement.

Le site propriété du Commissariat à l'Energie Atomique de Muret (**CEA Muret**), en limite sud de la planche, est utilisé par les grues cendrées comme site de remise nocturne. Il fait partie des trois sites principaux d'intérêt fort pour cette espèce dans le département des Landes, avec le site de Captieux à l'est et le site d'Arjuzanx au sud.

➤ Patrimoine et paysage

L'intérêt patrimonial principal de cette planche correspond à la vallée de la Leyre, étendue du nord-ouest au sud-est de la planche.

La vallée de la Leyre est classée Espace Naturel Sensible du « Val de l'Eyre ».

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Vallée de l'Eyre</i>		
Site inscrit	Val de l'Eyre (compris dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne)	Vallée alluviale inondable avec chênaies Comprend le site classé des « Etangs du Bran et du Martinet et leurs abords », ainsi que les monuments : <ul style="list-style-type: none"> classé de l'église du Vieux-Lugos et inscrit de l'église Saint-Pierre-de-Mons à Belin-Beliet

Les **vestiges archéologiques** les plus nombreux sont concentrés le long de la vallée de la Leyre. Ses berges constituent une zone à fort potentiel entre le delta et la confluence de la Grande et de la Petite Leyre, car la rivière a été un axe de circulation et d'avancée dans l'arrière pays pour les populations du bassin d'Arcachon.

Belin-Beliet est une **ancienne halte des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle** empruntant la Via Turonensis par Bordeaux. L'obélisque dit « Croix des Pèlerins », monument historique inscrit, témoigne de cette époque.

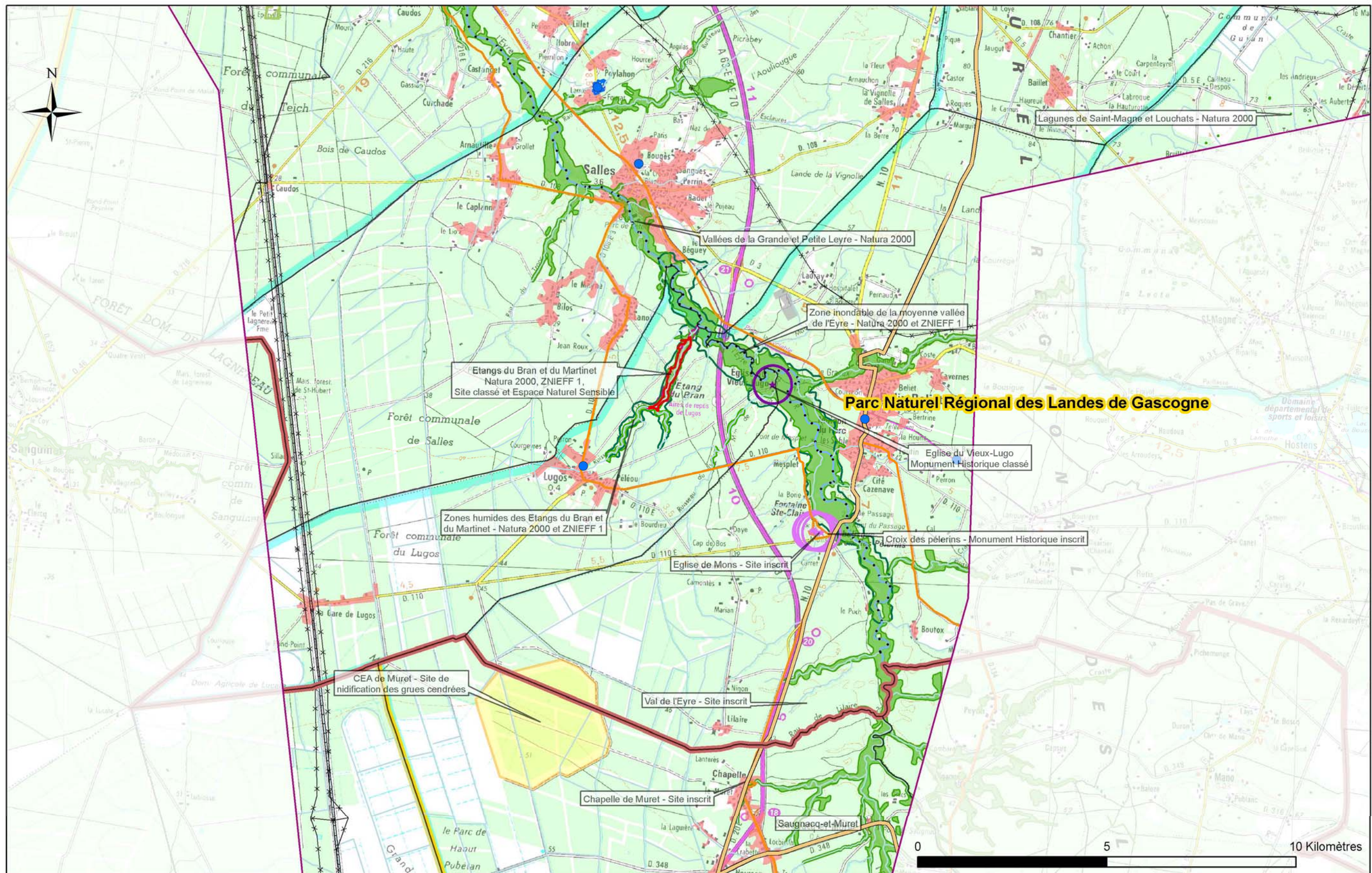
Les **paysages** les plus intéressants sont également distribués le long de la vallée. La Leyre s'inscrit en creux dans le plateau landais, avec des boisements de feuillus sur les versants et une forêt-galerie qui rompt la monotonie du boisement homogène de la forêt de production de pin maritime.

Les airiaux, clairières aménagées par l'homme et sièges d'exploitation, sont un autre enjeu de conservation paysagère du secteur ; les chênes présents sur ces airiaux ont parfois un âge avancé qui ajoute une valeur patrimoniale à leur intérêt paysager.

Des parcours de découverte pédestre et/ou équestre ainsi que des pistes cyclables longent la vallée de la Leyre. L'itinéraire départemental de randonnée du Val de l'Eyre traverse ainsi la partie girondine du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne d'est en ouest sur plus de 150 kilomètres.

A noter le développement de la pratique du **canoë-kayak** sur la Leyre, qui se prête bien à ce type de découverte des paysages et du milieu naturel (cf descriptif fourni pour le secteur précédent de Gazinet(Cestas) à Mios).

(légende page 13)



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

De Mios à Belin-Beliet, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire traverse la vallée de la **Leyre**, enjeu majeur concerné par l'insertion du projet. La Leyre supporte également le peuplement du secteur.

Jumelage avec l'A63 / RN 10

Le reste du territoire est relativement homogène, peu peuplé, avec un relief peu prononcé, soit sans contrainte notable.

Optimisation du franchissement de la Leyre, avec maintien de la transparence hydro-écologique

Salles est le principal enjeu humain de la planche, à éviter par l'est. Seuls quelques hameaux à l'écart de l'A63 sont par ailleurs englobés dans le couloir d'étude, les centres-bourgs demeurant en dehors (Lugos et Belin-Beliet).

Des mesures simples de protections phoniques et de rétablissements des accès suffiront à rétablir une qualité satisfaisante de leur cadre de vie.

L'éloignement du projet par rapport aux captages AEP sera acquis en évitant les bourgs, minimisant les risques de pollution des eaux souterraines en cas de déversement accidentel de polluants d'une rame de fret.

Un **jumelage avec l'A63** paraît très souhaitable afin d'éviter un autre couloir de perturbation du massif forestier et de désorganisation du territoire.














Il n'y a pas en effet de mesure possible d'évitement du massif forestier, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement d'accès, de lutte contre les incendies).

Le **franchissement de la Leyre** et de ses affluents doit se faire par un ouvrage assurant la transparence biologique au vison d'Europe et au cortège d'espèces présentes sur le site. Le caractère inondable de la vallée de la Leyre impose également le respect d'une ouverture suffisante pour maintenir la possibilité d'expansion naturelle des crues et d'inondation des milieux naturels particulièrement riches (leur biodiversité dépend du maintien de l'hydrodynamisme de la rivière).


Un franchissement jumelé avec celui de l'A63 présenterait l'avantage d'éviter une nouvelle perturbation du site et une dégradation paysagère des alentours (monuments historiques et sites). Le site classé de l'Étang du Bran sera impérativement évité.

En cas de jumelage des deux infrastructures A63 et nouvelle ligne ferroviaire, une évaluation spécifique sera menée des conditions de rétablissement des cheminements d'espèces au travers du couloir élargi, afin que la longueur des passages reste compatible avec leur usage.

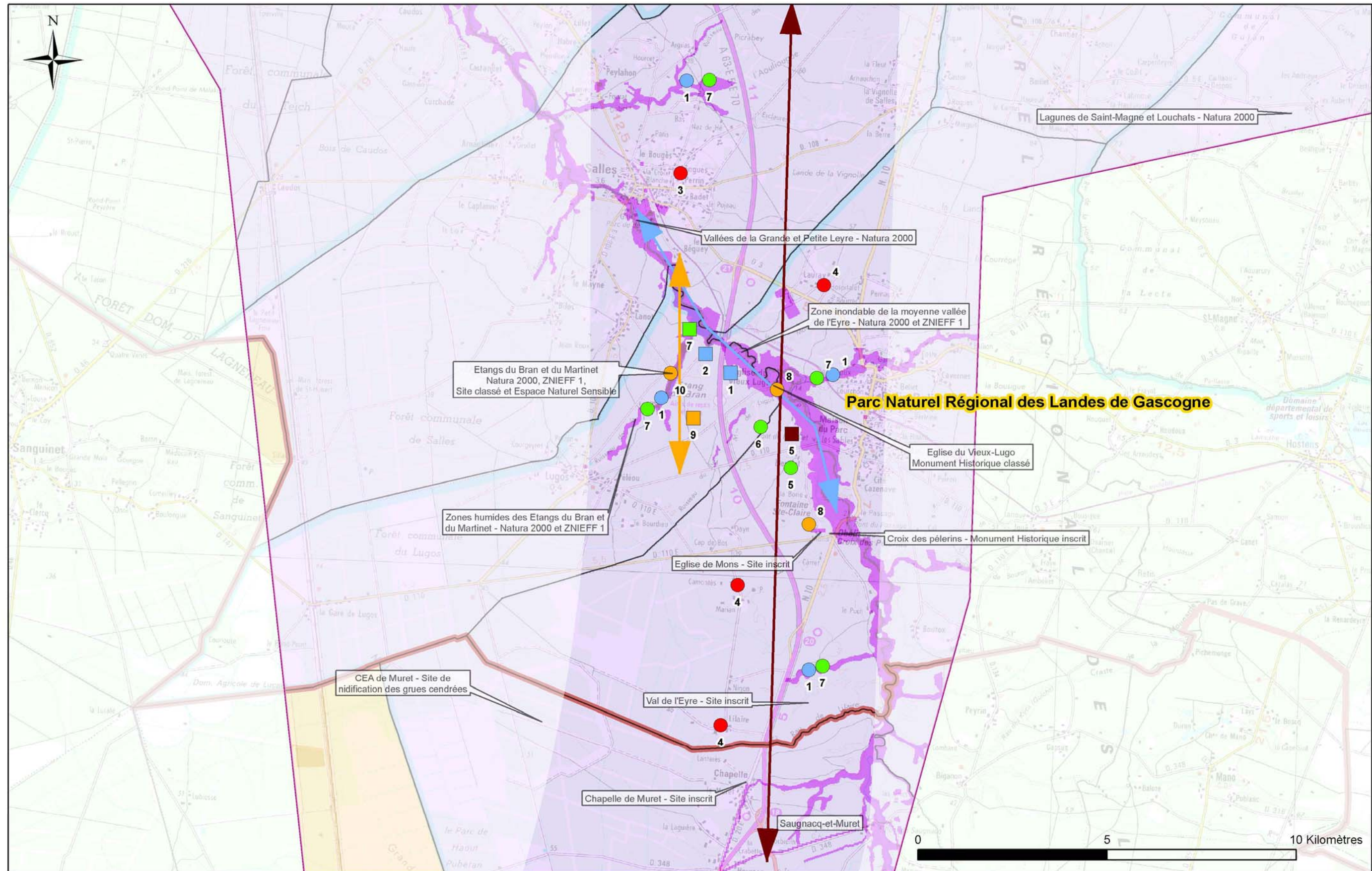
Les milieux naturels relictuels de lagunes humides feront autant que possible l'objet de mesures d'évitement.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures génériques correspondantes
 	Cours d'eau de bonne à très bonne qualité	1 : La Leyre et ses affluents	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
	Zone inondable	2 : La Leyre	Non aggravation du risque d'inondation : principe de transparence hydraulique
	Zone urbanisée	3 : Salles	Évitement par l'est Possibilité de jumelage avec l'A63
	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	4 : hameau de Lauray, hameaux de Belin-Beliet	Indemnités du foncier Rétablissement des échanges Protections acoustiques
 	Massif forestier	5 : Salles, Lugos, Belin-Beliet	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune
	Lagunes relictuelles	6 : Lugos	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation
 	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : la Leyre* (vallée alluviale à habitats prioritaires) et ses affluents, ruisseaux de Lassieux*, d'Esclaures*, du Moulin de Lugos*	Choix de sites de passage de moindres enjeux (de préférence jumelés avec ceux d'A63) Transparence écologique Clôture petite faune
	Monuments historiques	8 : Fontaine Sainte-Claire, église du Vieux Lugos	Évitement des périmètres de covisibilité Intégration paysagère
	Site inscrit du Val de l'Eyre	9 : vallée de la Leyre	Jumelage avec A63, insertion paysagère, traitement architectural d'ouvrage
	Site classé de l'Étang de Bran	10 : Lugos	Évitement par l'est (jumelage avec l'A63)

* Natura 2000

 Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



3.1.3 Planche 3 de Sagnacq-et-Muret à Labouheyre

➤ Milieu physique

Le relief est peu prononcé sur le secteur, correspondant au plateau landais. Seule la vallée de la Leyre marque une coupure.

Le réseau hydrographique primaire est constitué du réseau de drainage forestier, couvrant largement la planche. Le principal cours d'eau correspond à la Leyre à l'est de la planche, enjeu majeur en matière d'eaux superficielles. Elle présente une bonne qualité, et pas de risque de non atteinte du bon état en 2015.

A l'ouest, le secteur recoupe une partie de l'étang de Biscarrosse et de Parentis. Cet étang est alimenté par des **ruisseaux issus du plateau landais** et déverse ses eaux dans l'étang de Cazaux et de Sanguinet par le canal des Landes.

Les quelques **captages AEP** du secteur exploitent les eaux des aquifères profonds de l'Oligocène et du Miocène, entre 150 et 200 m de profondeur. Ils ne disposent pas de périmètres de protection éloignés et sont proches des bourgs dont ils permettent l'alimentation.

Le SAGE « Leyre et milieux associés » fournit les orientations de la gestion des eaux souterraines de la planche.

➤ Milieu humain

Le **plateau landais rural et forestier** présente un faible taux de peuplement.

Sagnacq-et-Muret et Ychoux sont les deux communes les plus importantes de la planche totalisant à elles deux près de 2.500 habitants. Labouheyre en limite sud de planche compte plus de 2.500 habitants.

Les **activités économiques** locales sont dominées par la forêt et le tourisme vert.

L'industrie de transformation du bois de pin des Landes produit à Labouheyre du contreplaqué, du bois de construction et de sciage, du lambris, du parquet, du bois pour palettes, pour la menuiserie et pour les meubles...

Le « Parc d'Activités Economiques Haute Lande » à l'est de Labouheyre présente l'intérêt d'être desservi par la voie ferrée et la RN 10.

Le cadre de vie local reste généralement préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Des **blocs de grandes cultures** ont été ouverts dans le massif forestier landais. Quelques parcelles d'agriculture spécialisée et d'élevage de volailles diversifient les productions.

Le reste du territoire est forestier.

➤ Milieu naturel

Les réseaux hydrographiques de la Leyre et les affluents des zones humides de l'arrière-dune du pays de Born sont les habitats de plus fort intérêt écologique.

Les **sites du réseau Natura 2000** correspondent pour la planche à :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200721 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Vallées de la Grande et Petite Leyre	Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue Forêt alluviale inondable à l'aval, avec richesse floristique et faunistique élevée	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7200681 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born	Systèmes bien conservés de dunes anciennes boisées, de marais et d'étangs	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davalliana (7210*) Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Vison d'Europe

Seules les terminaisons amont du chevelu hydrographique alimentant les zones humides de l'arrière-dune du pays de Born (FR7200681) sont concernées par l'aire d'étude (affluents des étangs de Biscarrosse et d'Aureilhan). Ce site, comme la Leyre, présente un intérêt majeur pour le vison d'Europe.

Le constat de l'importance de la préservation de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique prévaut pour cette planche dans les mêmes termes que pour la précédente.

Le **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** couvre la moitié est de la planche, limité aux communes du bassin versant de la Leyre. La vocation largement forestière des terres et les engagements de conservation des patrimoines naturel, paysager et culturel des communes permettent de maintenir un bon état écologique du secteur.

➤ Patrimoine et paysage

L'intérêt patrimonial principal de cette planche correspond à la vallée de la Leyre, étendue du nord au sud de la planche à l'est de celle-ci.

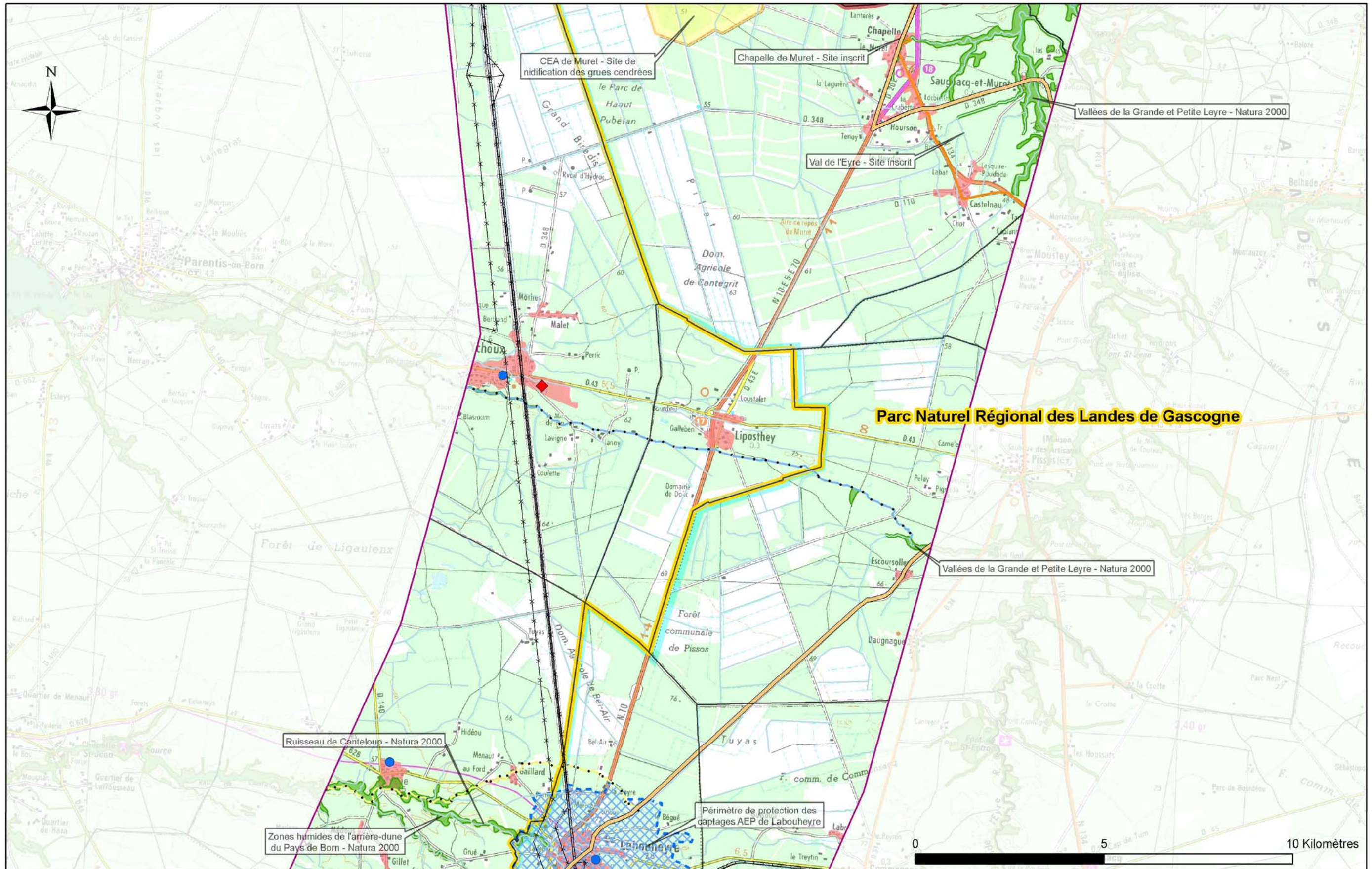
Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Vallée de l'Eyre</i>		
Site inscrit	Val de l'Eyre (compris dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne) Egalement classement en Espace Naturel Sensible du « Val de l'Eyre »	Vallée alluviale inondable avec chênaies

Les **vestiges archéologiques** les plus nombreux sont à nouveau concentrés le long de la vallée de la Leyre, axe de circulation et d'avancée dans l'arrière pays pour les populations du bassin d'Arcachon.

Saunacq-et-Muret se situe le long de la **Via Turonensis des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle** passant par Bordeaux pour rejoindre l'Espagne. La « Chapelle de Muret et son aïrial », monument historique inscrit, témoigne de cette époque.

Implanté sur l'ancienne voie romaine et poste de péage dès l'an 200, Liposthey est l'exemple typique de ces bourgs-haltes regroupant le long du chemin de l'Espagne la population d'espaces autrefois très peu peuplés.

Les **paysages** ne présentent pas un enjeu majeur sur ce secteur (paysage de forêt et de parcelles agricoles de production intensive, tant sylvicole qu'agricole). Quelques enjeux ponctuels sont liés aux airiaux (clairières habitées).



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Jumelage aussi rapproché que possible avec la RN 10

Évitement des bourgs et insertion optimale au sein du bâti rural

Évitement par l'ouest du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Évitement au mieux des grands domaines agricoles aménagés (Cantegrit et Bel Air notamment)

De Saunacq-et-Muret au nord de Labouheyre, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire traverse un territoire relativement homogène, principalement rural et forestier, avec un relief peu prononcé.

Les enjeux majeurs concernés par l'insertion du projet correspondent aux **bourgs de Saunacq-et-Muret et de Liposthey**. Le tracé de projet pourra aisément les éviter, le reste du territoire n'étant globalement que très peu habité.

Le jumelage rapproché avec l'A63, puis la RN 10, n'apparaît pas envisageable au droit de ces deux bourgs du fait de la distribution du bâti.

Un passage à l'est de Liposthey permettrait d'éviter le bâti distribué entre le bourg et celui d'Ychoux à l'ouest. Ce passage à l'est maintient néanmoins le projet dans les limites du **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**, sur les territoires communaux de Pissos et de Labouheyre.

Il est préférable que le projet s'éloigne du Parc afin d'éviter un nouvel effet de coupure sur ces deux communes où aucun jumelage favorable n'est envisageable (le tracé de la RN 10 est sinueux, les bourgs doivent être évités).

L'amélioration des conditions d'insertion du projet au sein de la trame bâtie lâche des hameaux ruraux à l'ouest de Liposthey et de Labouheyre reste assez simple, avec une optimisation globale du tracé et des mesures classiques d'indemnisations du foncier, de rétablissement des échanges et de protections acoustiques.

Il n'y a pas a contrario de mesure possible d'évitement de la forêt de pin maritime en production intensive, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnisations et à une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement des accès et des crastes, de lutte contre les incendies).

De même, le parcellaire agricole sera touché. Une insertion en limite de parcelles, au contact forêt – cultures ou cultures – infrastructures existantes, est préférable afin d'éviter sa désorganisation. Les grands domaines agricoles aménagés de Cantegrit, Bel Air et Tuyas notamment devront bénéficier de mesures appropriées de calage fin du tracé et de limitation des emprises.

Le franchissement des crastes (fossés de drainage) nécessite le rétablissement de la transparence écologique pour le vison d'Europe. Ce réseau ne peut-être évité.

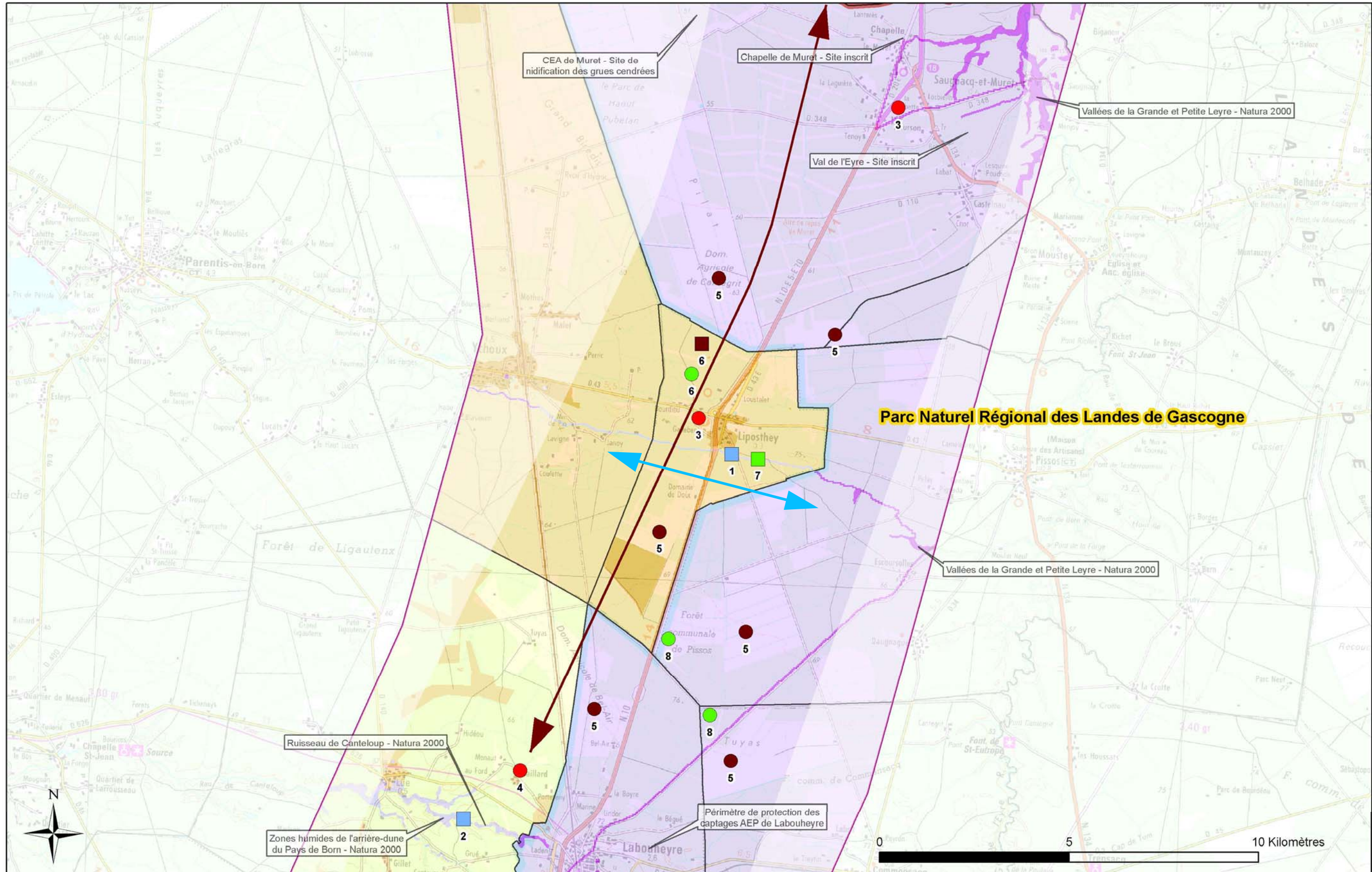
Le positionnement du couloir d'étude à l'ouest de de Liposthey et de Labouheyre occasionne des franchissements des cours d'eau alimentant l'étang de Biscarrosse et de Parentis (ruisseau de Canteloup et ses affluents), nécessitant le respect de la transparence écologique pour la faune.

Les milieux naturels relictuels de lagunes humides feront autant que possible l'objet de mesures d'évitement.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	Mesures génériques
● ■	Cours d'eau de bonne qualité	1 : ruisseau de Liposthey 2 : ruisseau de Canteloup et ses affluents	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Bourgs landais	3 : Saunacq-et-Muret, Liposthey	Mesure d'évitement Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
●	Bâti dispersé en zone rurale	4 : hameaux entre Liposthey et Ychoux	Indemnisations du foncier Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
●	Agriculture irriguée (maïsiculture, maraîchage)	5 : Saunacq-et-Muret, Liposthey, Pissos	Indemnisations et compensation des surfaces Rétablissement des réseaux d'irrigation	
■ ●	Massif forestier	6 : Saunacq-et-Muret, Liposthey, Pissos	Réorganisation du parcellaire et des réseaux de drainage, indemnisations Passages pour la grande faune	
● ■	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : ruisseau de Liposthey, ruisseau de Canteloup* et ses affluents*	Transparence écologique Clôture petite faune	
●	Lagunes relictuelles	8 : Pissos	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation	

* Natura 2000

← ■ → ● → La flèche sur la carte ci-contre indique la zone concernée par l'enjeu.



➤ Milieu naturel

3.1.4 Planche 4 de Labouheyre à Morcenx

➤ Milieu physique

Le réseau hydrographique de la **Grande Leyre** occupe toute la partie est de la planche, celui alimentant l'étang d'Aureilhan, notamment le **ruisseau d'Escource**, la partie ouest. La Grande Leyre et la Petite Leyre confluent à Moustey à l'est immédiat de l'aire d'étude : elles donnent naissance à la Leyre (ou Eyre).

Le réseau hydrographique primaire est constitué du réseau de drainage forestier, couvrant largement la planche. Les eaux de surface globalement de bonne qualité pour les petits affluents de l'aire d'étude sont un enjeu majeur, notamment du fait du renouvellement peu rapide des eaux des étangs landais à l'ouest et de communications entre eux.

L'étang d'Aureilhan est relié à l'étang de Biscarrosse et de Parentis par le courant de Sainte Eulalie. Le courant de Sainte Eulalie constitue ainsi l'exutoire de l'étang de Biscarrosse et de Parentis. Celui-ci, d'une longueur de 12 kilomètres, traverse le lac d'Aureilhan avant de se jeter dans l'océan Atlantique à Mimizan.

La Grande Leyre ne présente pas de risque de non atteinte du bon état en 2015.

Les quelques **captages AEP** du secteur exploitent les eaux de l'aquifère Aquitanien (Miocène) entre 133 m (Escource) et 180 m de profondeur (Labouheyre et Solférino).

Ces captages disposent de périmètres de protection éloignés à Labouheyre, couvrant une vaste zone de près de quatre kilomètres de rayon, afin de protéger la ressource en eau sensible de la commune.

Le SAGE « Leyre et milieux associés » fournit les orientations de la gestion des eaux souterraines de la planche.

➤ Milieu humain

Le **plateau landais rural et forestier** présente un faible taux de peuplement.

Labouheyre au nord et Morcenx au sud sont les deux sites de regroupement du peuplement de la planche. Labouheyre compte plus de 2.500 habitants, Morcenx plus de 4.500.

Les **activités économiques** locales sont dominées par la forêt et le tourisme vert.

Le cadre de vie local généralement reste préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Des **blocs de grandes cultures** ont été ouverts dans le massif forestier landais sur les communes d'Onesse-et-Laharie et Solférino. Le reste du territoire est forestier.

Les réseaux hydrographiques de la Leyre et les affluents des zones humides littorales sont également les habitats de plus fort intérêt écologique.

Les **sites du réseau Natura 2000** comprennent pour la planche :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200721 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Vallées de la Grande et Petite Leyre	Vaste réseau hydrographique des landes de Gascogne possédant une ripisylve presque continue Forêt alluviale inondable à l'aval, avec richesse floristique et faunistique élevée	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7200715 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe	Important réseau de cours d'eau et ancien étang comblé naturellement ayant évolué en zone humide Diversité des milieux boisés humides et présence d'habitats tourbeux	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*)
FR7200681 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born	Systèmes bien conservés de dunes anciennes boisées, de marais et d'étangs	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davalliana (7210*) Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Vison d'Europe

S'ajoute en limite est de la planche la Zone de Protection Spéciale du site d'Arjuzanx (FR7212001), ancien site d'extraction de lignite renaturé et partiellement en eau. Un descriptif plus détaillé figure à la planche suivante.

Le schéma des valeurs et des fonctionnements écologiques du secteur est le même que précédemment. Seules les terminaisons amont du chevelu hydrographique alimentant les zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (FR7200615) et de l'arrière-dune du pays de Born (FR7200681) sont concernées par l'aire d'étude. La préservation de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique reste essentielle au

maintien de sa fonctionnalité et constitue une condition nécessaire à la conservation du vison d'Europe.

Le **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** couvre la moitié est de la planche.

➤ Patrimoine et paysage

La planche présente une **certaine homogénéité du paysage** – grandes étendues de pin landais et de blocs de culture - et de la valeur des sites. Peu d'éléments patrimoniaux existent en dehors des bourgs et de leurs églises.

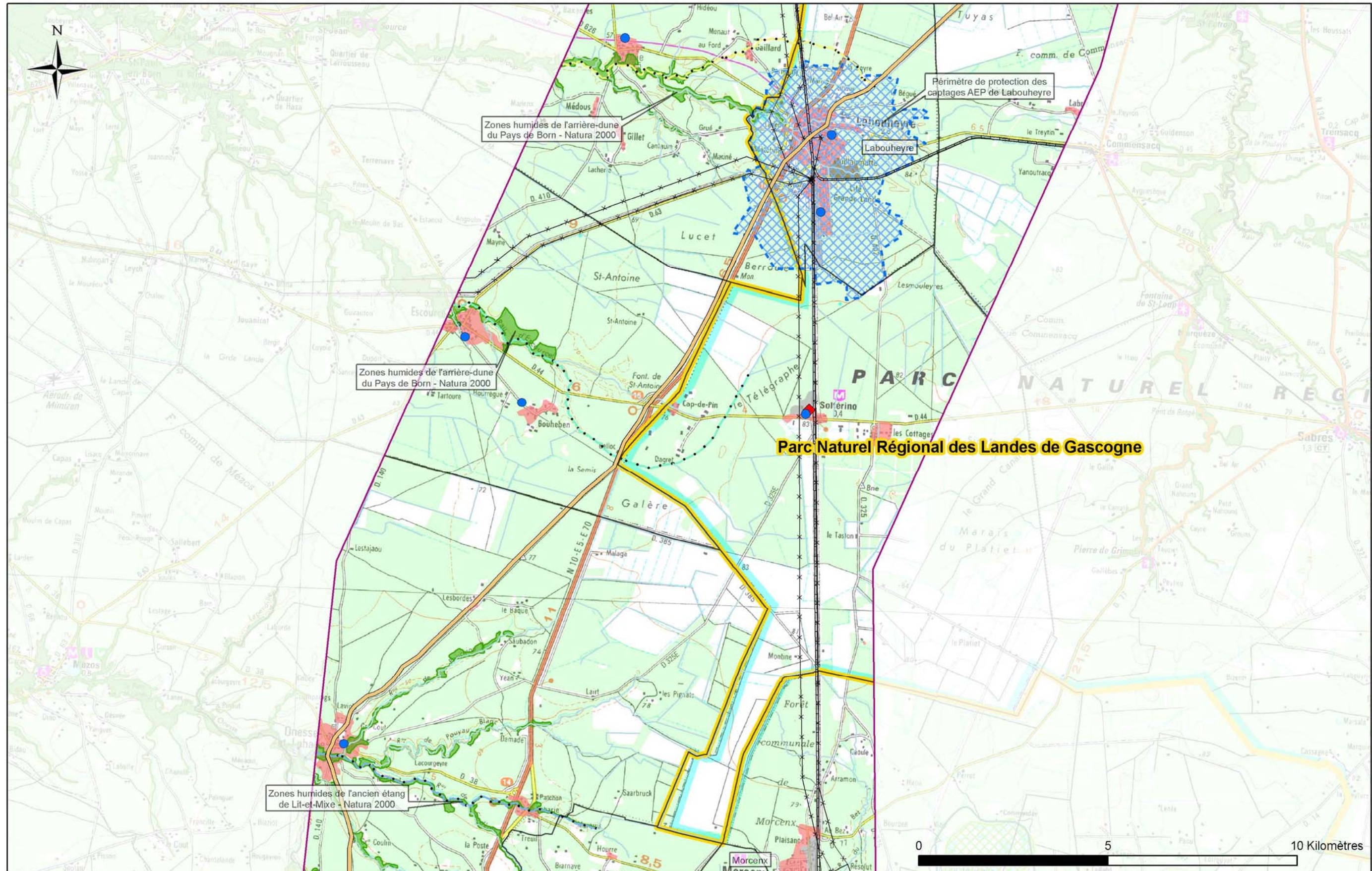
Les airiaux sont peu nombreux sur la planche.

Les bourgs se situent le long de la **Via Turonensis** des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle passant par Bordeaux. Labouheyre fut une étape importante.

Carte des enjeux majeurs environnementaux

(légende page 13)

Secteur de Labouheyre à Morcenx



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Jumelage aussi rapproché que possible avec la RN 10 (communes d'Escource et d'Onesse-et-Laharie)

Evitement des bourgs et insertion optimale au sein du bâti rural

Evitement par l'ouest du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, puis par l'est du site Natura 2000 des zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe

Evitement au mieux des grands domaines agricoles aménagés (bloc des communes de Solférino et d'Onesse-et-Laharie notamment)

De Labouheyre à Morcenx, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire traverse un territoire ne présentant pas de contraintes notoires, avec un relief peu prononcé.

Les enjeux majeurs concernés par l'insertion du projet correspondent aux **bourgs de Labouheyre et de Solférino**.

Le projet pourrait éviter un effet de coupure sur le bâti distribué entre la ville de Labouheyre et le bourg de Lué dans le cas de figure d'un passage à l'est de l'aire d'étude et de Labouheyre. A la suite, l'évitement de Solférino pourrait se faire par la « fenêtre de passage » existante dans le bâti aligné le long de RD 44 au droit du lieu-dit Le Télégraphe.

Ce passage à l'est maintient néanmoins le projet dans les limites du **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**, sur les territoires communaux de Labouheyre et Solférino.

Il est préférable que le projet s'éloigne du Parc afin d'éviter un nouvel effet de coupure sur ces deux communes où aucun jumelage favorable n'est envisageable (le tracé de la voie ferrée n'a pas une orientation favorable et traverse des blocs de cultures industrielles, le bâti de Solférino doit être évité).

L'amélioration des conditions d'insertion du projet au sein de la trame bâtie lâche des hameaux ruraux à l'ouest de Labouheyre reste assez simple, avec une optimisation globale du tracé et des mesures classiques d'indemnités du foncier, de rétablissement des échanges et de protections acoustiques.

Les captages d'AEP sont situés dans les limites des périmètres urbanisés de Labouheyre et Solférino. Les captages de Labouheyre disposent de périmètres de protection éloignés couvrant une vaste zone d'environ quatre kilomètres de largeur au centre du couloir d'étude : l'évitement du périmètre est requis (pas d'autre contrainte forte qui ne le permette pas). Quelle que soit l'option retenue, les captages et leurs périmètres peuvent être évités.

Il n'y a pas a contrario de mesure possible d'évitement du massif forestier, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement d'accès, de lutte contre les incendies).

De même, le parcellaire agricole sera touché. Une insertion en limite de parcelles est préférable afin d'éviter sa désorganisation, de préférence au contact forêt - cultures.

Le franchissement des crastes (fossés de drainage) nécessite le rétablissement de la transparence écologique pour le vison d'Europe. Ce réseau ne peut-être évité.

Le ruisseau de Canteloup et ses affluents, ainsi que le ruisseau d'Escource, tous alimentant l'étang d'Aureilhan à l'ouest (hors planche), sont classés Natura 2000 sur une partie ou la totalité de leurs cours. Des mesures particulières de transparence hydraulique devront être prises pour leurs franchissement, ainsi que de contrôle des risques de pollution.

Le ruisseau d'Onesse et ses affluents sur la commune d'Onesse-et-Laharie sont également classés Natura 2000. Le passage à l'est de la RN 10 est préférable afin d'éviter au mieux ce réseau et rapprocher le projet de la ligne de crête hydrographique au sud (cf secteur suivant de Morcenx à Lalaque).

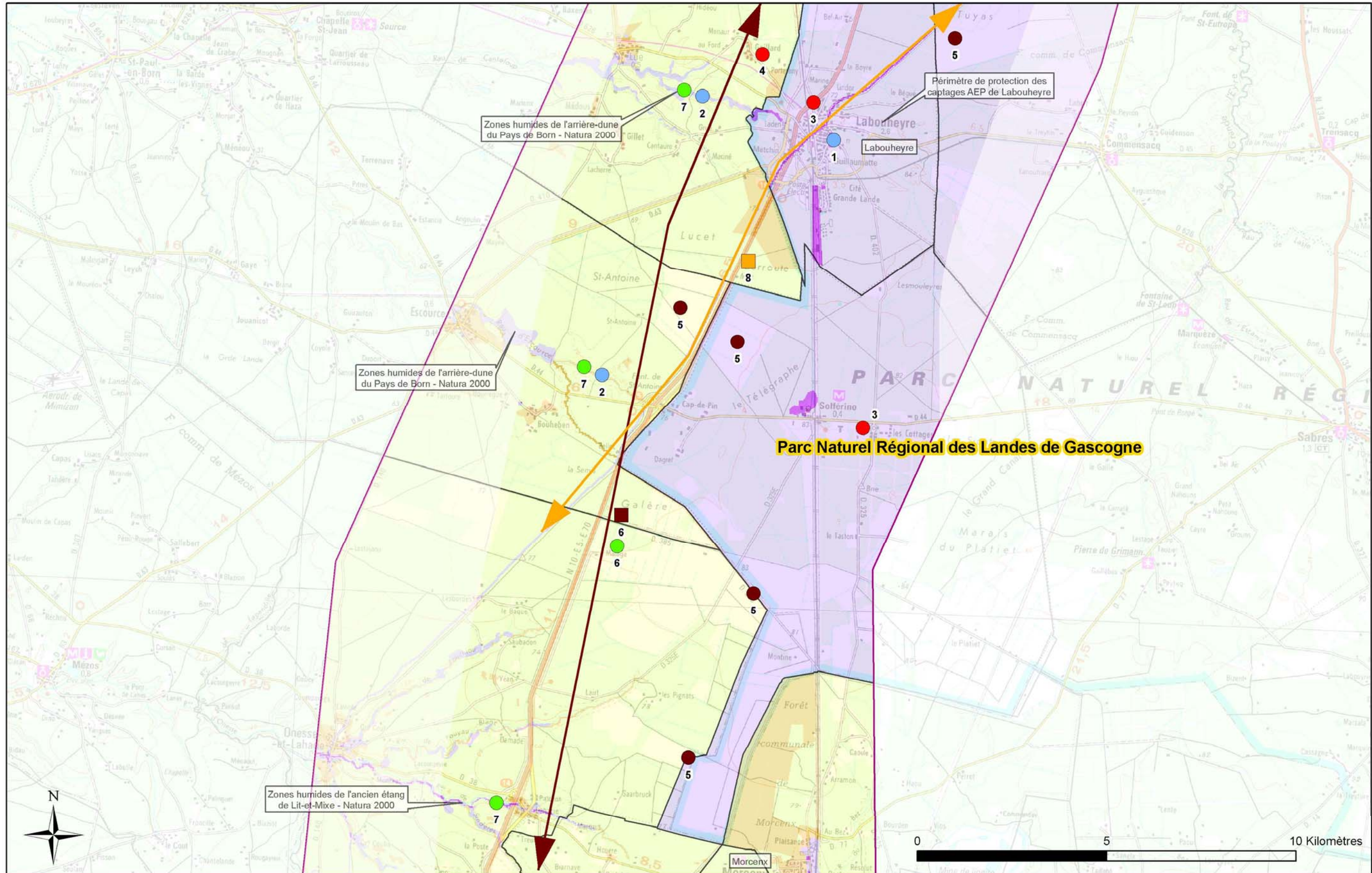
Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures génériques correspondantes
●	Périmètres de protection de captages	1 : Labouheyre	Evitement des périmètres de protection éloignée
●	Cours d'eau de bonne qualité	2 : ruisseau de Canteloup et ses affluents, ruisseau d'Escource, ruisseau d'Onesse et ses affluents	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
●	Zones urbanisées	3 : Labouheyre et Solférino	Mesure d'évitement
●	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	4 : hameaux entre Labouheyre et Lué, notamment Gaillard	Indemnités du foncier Rétablissement des échanges Protections acoustiques
●	Agriculture irriguée (maïsiculture, maraîchage)	5 : Commensacq, Solférino, Onesse-et-Laharie, Escource	Indemnités et compensation des surfaces Rétablissement des réseaux d'irrigation
■ ●	Massif forestier	6 : Commensacq, Solférino, Onesse-et-Laharie, Escource, Lué	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune
●	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : ruisseau de Canteloup* et ses affluents*, ruisseau d'Escource, ruisseau d'Onesse* et ses affluents*	Transparence écologique Clôture petite faune
■	Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	8 : Labouheyre, Escource	Intégration paysagère Rétablissement le cas échéant

* Natura 2000



Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



3.1.5 Planche 5 de Morcenx à Lалуque

➤ Milieu physique

Le relief sur la planche reste peu prononcé (plateau landais).

Le **réseau hydrographique** du secteur est constitué des affluents des étangs landais à l'ouest, et de l'Adour à l'est et au sud.

Le réseau ouest présente globalement une bonne qualité, et pas de risque de non atteinte du bon état en 2015. Le réseau est présente des risques pour certains affluents (Rion-des-Landes, Lалуque, Lesgor), liés à l'activité agricole et aux implantations humaines.

Les principales communes disposent de leurs **captages AEP**, situés dans les zones urbanisées ou en périphérie immédiate. Ils ne disposent pas de périmètres de protection rapproché ou éloigné.

Le captage AEP d'Onesse-et-Laharie et un des deux captages de Taller (captage de Rouncaou au nord) exploitent les eaux de l'aquifère du Plio-Quaternaire proche (entre 0 et 50 m de profondeur), présentant une protection nulle ou faible. Ces captages sont les plus sensibles.

Les captages de Rion-des-Landes, de Taller (second captage F2 au sud) et de Lалуque exploitent des aquifères plus profonds et moins vulnérables :

- aquifère du Miocène, entre 120 et 200 m de profondeur à Rion-des-Landes, à 139 m à Taller)
- aquifère de l'Oligocène à 225 m de profondeur à Lалуque.

➤ Milieu humain

Le **plateau landais rural et forestier** présente un faible taux de peuplement.

Morcenx au nord et Rion-des-Landes au sud sont les deux sites de concentration du peuplement du secteur. Morcenx compte plus de 4.500 habitants, Rion-des-Landes environ 2.250.

Les activités économiques locales sont largement tournées vers la forêt et le tourisme vert, avec toutefois quelques sites industriels développés à proximité de la voie ferrée.

Morcenx a bénéficié des activités de transport liées à la gare ferroviaire, ainsi que de l'exploitation du lignite.

L'exploitation du gisement de lignite d'Arjuzanx (la commune limitrophe à l'est de Morcenx) a débuté en 1957 et s'est achevée en 1992. Le lignite était destiné à l'alimentation d'une centrale électrique EDF, démantelée depuis.

Rion-des-Landes accueille diverses entreprises des branches bois et chimie, notamment Egger Roll fabriquant des panneaux de bois. Les entreprises chimiques MLPC et Granel relèvent de la directive Sévés (seuil haut).

Le cadre de vie local reste généralement préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Les **blocs de grandes cultures**, ouverts dans le massif landais et essentiellement à vocation maïsicole, perdent de l'importance au sud de Solférino et Onesse-et-Laharie. Une agriculture plus spécialisée se distribue sur les territoires communaux, avec la production notamment de l'« Asperge des Sables des Landes ».

Le territoire devient largement forestier, avec une bonne productivité soulignée par les organisations professionnelles.

➤ Milieu naturel


Le site d'Arjuzanx représente le milieu naturel de plus fort intérêt du secteur. Les autres milieux concernent les parties amont des chevelus hydrographiques. Les **sites du réseau Natura 2000** comprennent pour la planche :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7212001 <i>ZPS 2003</i> <i>DOCOB en cours</i>	Site d'Arjuzanx Correspond à la ZICO « Site minier d'Arjuzanx » Egalement Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage Inventorié ZNIEFF de type I « Anciennes mines d'Arjuzanx »	Ancien site renaturé d'extraction de lignite, avec nombreux habitats naturels adaptés à l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales rares ou menacées Premier site européen d'hivernage de la Grue cendrée (<i>Grus grus</i>), et habitat de trois espèces de busards	Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Prairies à molinie sur sols argilo-sableux
FR7200715 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe	Important réseau de cours d'eau et ancien étang comblé naturellement ayant évolué en zone humide Diversité des milieux boisés humides et présence d'habitats tourbeux	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*)
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

Le site d'Arjuzanx s'inscrit en limite de l'aire d'étude. Il relève toutefois d'enjeux très forts de conservation des milieux naturels, étant un site-réservoir et relais pour de nombreuses espèces.

Le site d'Arjuzanx

Ci-contre, le lac des Agréous



L'exploitation des mines de lignite a laissé sur le site d'Arjuzanx six lacs totalisant 470 ha de plans d'eau.

Le réaménagement du site a été conçu pour favoriser la halte des grues cendrées, par des travaux de terrassement, d'hydraulique et de génie écologique.

Ces travaux ont également été menés dans le but de créer une diversité maximale des habitats, donc de complémentarité pour la faune.

Ce site est aujourd'hui unique et d'importance européenne car accueillant chaque hiver plus de 30.000 grues cendrées.

Le site est géré par le Syndicat Mixte pour la gestion des milieux naturels des Landes depuis 2004. Les objectifs de gestion du site sont notamment :

- le renforcement des effectifs de grues hivernantes, de busards et d'oiseaux d'eau,
- l'amélioration du potentiel d'accueil du vison d'Europe,
- et la gestion orientée des habitats, en favorisant les roselières, en restaurant les landes, etc..

Source : <http://reserve-arjuzanx.org>, Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale de l'ancien site minier d'Arjuzanx. Première partie, document de synthèse, version préliminaire, janvier 2002, DIREN Aquitaine – Conseil Général des Landes

A cette logique de site s'ajoute le rôle de couloir pour la faune des terminaisons amont du chevelu hydrographique alimentant les zones humides du littoral et de l'affluent de la Midouze (le Bez). La préservation de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique est donc là encore essentielle au maintien de sa fonctionnalité et constitue une condition nécessaire à la conservation du vison d'Europe.

Morcenx à l'est de la planche marque la **limite sud du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**.

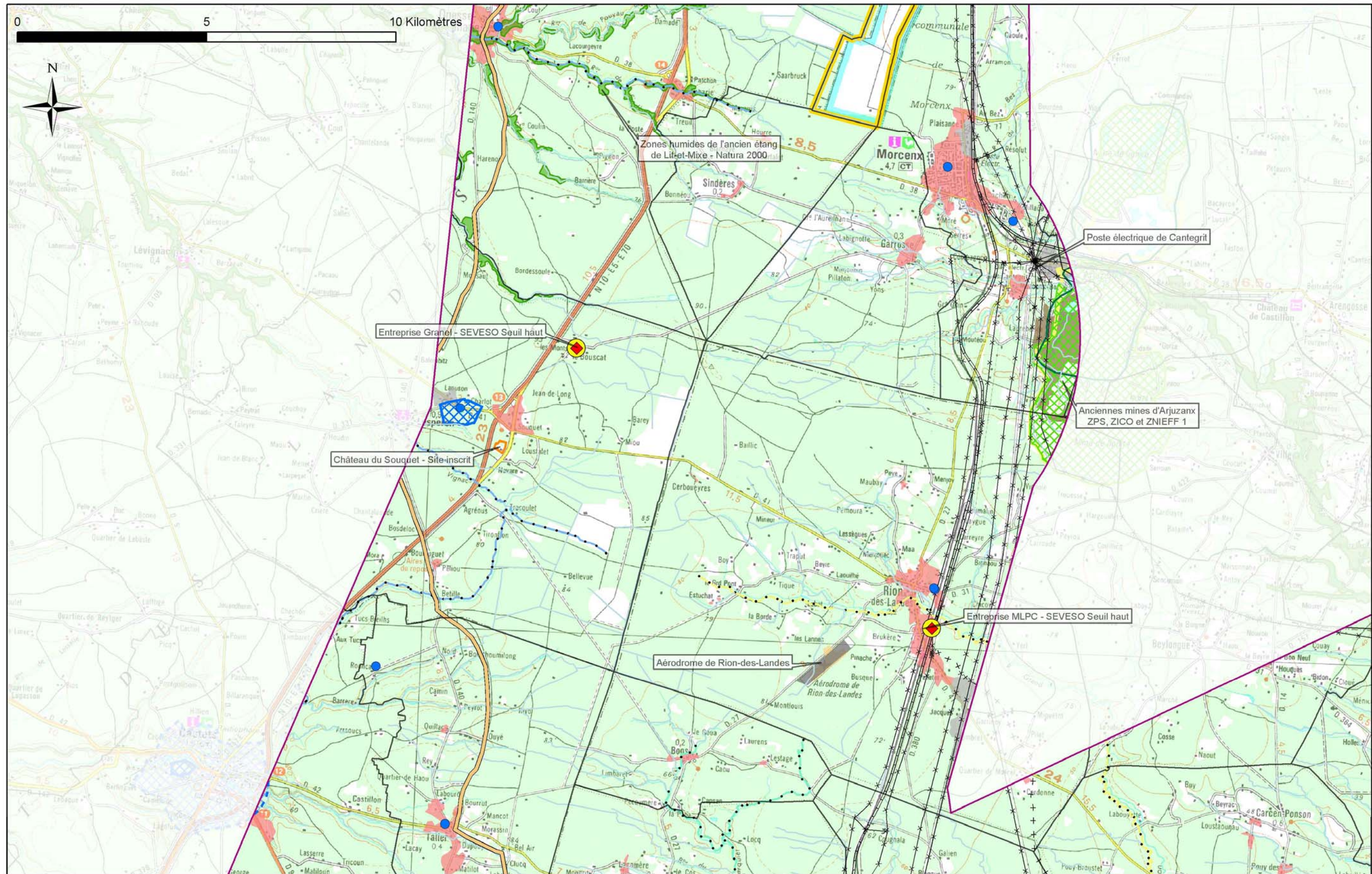
➤ Patrimoine et paysage

La planche présente une certaine homogénéité du paysage, renforcée par la réduction significative des grandes parcelles ouvertes de maïsiculture. La forêt de pin landais domine, que les airiaux trouent en périphérie des bourgs.

Rion-des-Landes par exemple montre une dispersion de son habitat en petits hameaux ou maisons distribués concentriquement autour du bourg, jusqu'à une distance de cinq kilomètres. Chaque site de clairière introduit un élément de diversité paysagère, avec un horizon boisé proche et une transition de feuillus le plus souvent.

Peu d'éléments patrimoniaux existent en dehors des bourgs et de leurs églises. A noter le **Château du Souquet** et son parc à Lespéron, sites inscrits.

Comme pour la planche précédente, le bourg d'Onesse-et-Laharie se situe le long de la Via Turonensis des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Recherche d'un tracé optimal en site propre, en limites de communes et au mieux en ligne de crête

Évitement par l'est du site Natura 2000 des zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe et de Sindères puis du site Sévéso de Lespéron

Évitement par l'ouest des sites de Morcenx et de la réserve naturelle d'Arjuzanx puis du site de Rion-des-Landes

De Morcenx à Laluque, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire traverse un territoire relativement homogène, avec un relief peu prononcé.

Le secteur présente **différents enjeux majeurs** potentiellement concernés par l'insertion d'une nouvelle ligne ferroviaire.

Au nord de la planche, **les villages de Sindères et de Garosse** sont à éviter. La densité de bâti reste faible entre les deux centres, ce qui permettrait une insertion du projet dans le prolongement des préférences affichées pour les deux secteurs précédents sous réserve de mesures de rétablissement des communications et de traitement des nuisances aux riverains.

L'est de Morcenx jusqu'à la limite du couloir d'étude paraît être à éviter, avec un taux d'urbanisation (bâti, zones d'activités) et d'équipement défavorable, ainsi que la présence immédiatement à l'est de l'aire d'étude de la réserve d'Arjuzanx, site naturel très sensible.

Les autres arguments militant en faveur de cette insertion centrale dans le couloir d'étude sont nombreux :

- plus au sud, une insertion en limite des communes de Lespéron et Rion-des-Landes puis de Taller et Laluque paraît la plus propice, limitant les risques liés à l'organisation des communes et à l'exploitation forestière et agricole (limite de parcellaire et voie secondaire favorables à une insertion),
- cette option réduirait les interfaces au réseau hydrographique, étant alors positionné en crête topographique. Une insertion à l'est nécessiterait des rétablissements plus nombreux des transparences hydrauliques et écologiques, accompagnés de mesures appropriées de réduction des risques de pollution,
- cette insertion centrale à l'écart des sites habités et d'activités est enfin optimale vis-à-vis des captages AEP et des deux sites Sévéso seuil haut de Lespéron (entreprise Granel, hors couloir d'étude) et de Rion-des-Landes (entreprise MLPC).

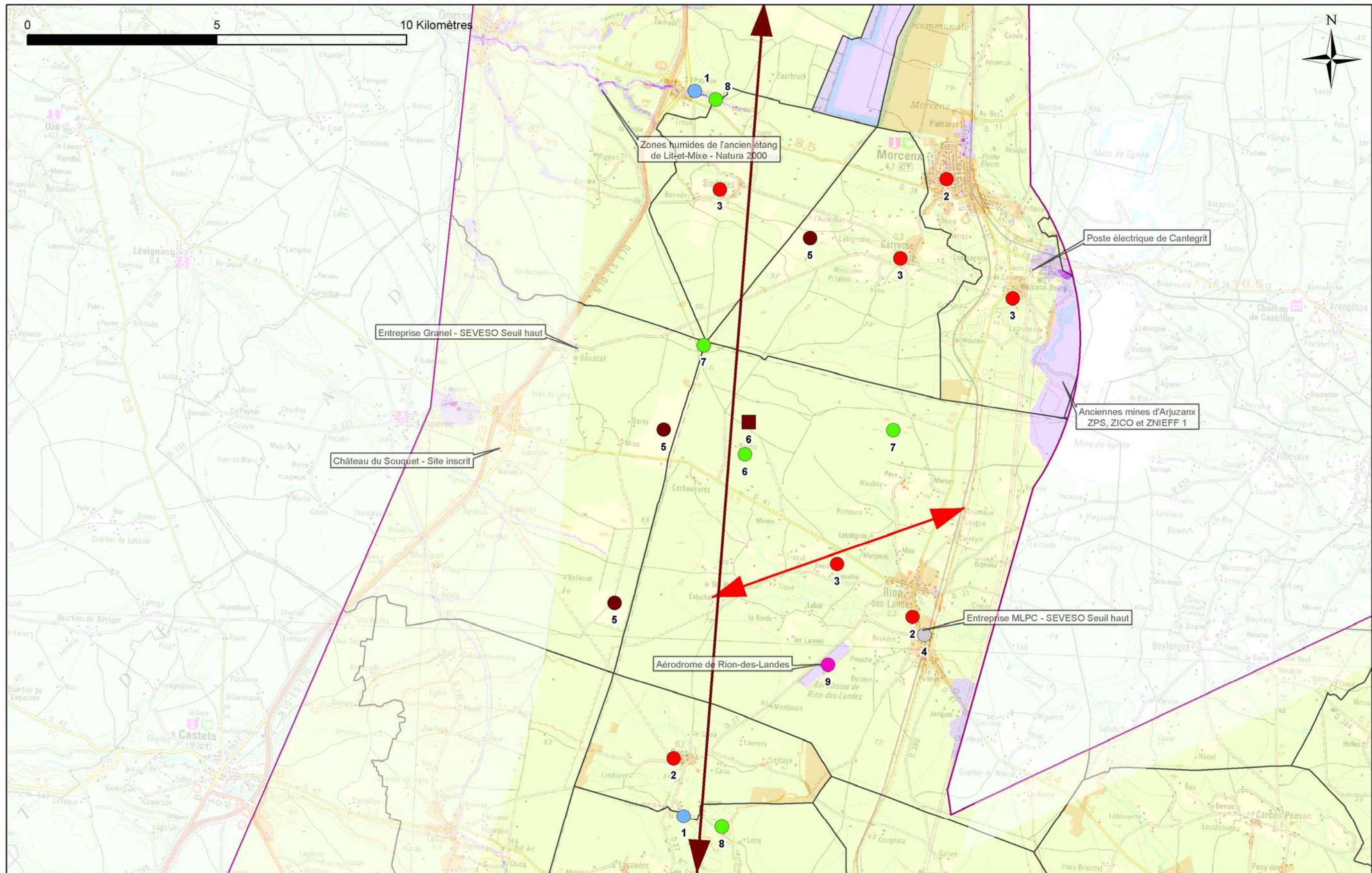
Le jumelage avec la RN 10 au nord ou la voie ferrée existante Bordeaux- Dax n'est pas envisageable compte tenu de leurs tracés, de la présence de bâti et des deux sites Sévéso cités.

Il n'y a pas de mesure possible d'évitement du massif forestier, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et à une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement d'accès, de lutte contre les incendies). Le parcellaire agricole devrait pouvoir être évité (insertion en limite de parcelles avec le massif forestier ou entre parcelles).

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	Mesures génériques
●	Cours d'eau de bonne à très bonne qualité	1 : affluents amont des étangs landais, affluents de la Midouze et de l'Adour	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Zones urbanisées	2 : tous les bourgs et ville de Morcenx	Mesure d'évitement	
●	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	3 : hameaux distribués autour des bourgs et de Morcenx	Indemnités du foncier Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
○	Site Sévéso seuil haut	4 : entreprise MLPC à Rion-des-Landes	Évitement des périmètres de danger	
●	Agriculture irriguée (maïsiculture, maraîchage)	5 : Sindères, Garosse, Lespéron	Indemnités et compensation des surfaces Rétablissement des réseaux d'irrigation	
■ ●	Massif forestier	6 : Morcenx, Rion-des-Landes, Taller, Laluque	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune	
●	Lagunes relictuelles	7 : Onesse-et-Laharie	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation	
●	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	8 : affluents amont des étangs landais, affluents de la Midouze et de l'Adour	Transparence écologique Clôture petite faune	
●	Aérodrome de Rion-des-Landes	9 : Rion-des-Landes	Respect des servitudes de l'aérodrome de Rion-des-Landes	

* Natura 2000

Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.



3.1.6 Planche 6 de Laluque à Saint-Paul-les-Dax

➤ Milieu physique

Le relief sur la planche reste peu prononcé (plateau landais). Seuls les vallons légèrement marqués des affluents de l'Adour et une transition peu marquée entre le plateau et la vallée alluviale de l'Adour sont à souligner. Aucun enjeu particulier n'est toutefois à souligner sur ce plan.

Le secteur est traversé par une partie du **réseau hydrographique de l'Adour et de la Midouze**. L'Adour présente une zone inondable de taille non négligeable (barthes de l'Adour) et est désignée en tant que voie navigable sur la planche (l'Adour est navigable jusqu'à Saint-Sever (hors planche, à 17 km au sud de Mont-de-Marsan), soit sur plus de 130 km de cours).

En crue, cette plaine alluviale joue un rôle d'écrêtement et de laminage des eaux, dont elle freine également la force d'invasion.

L'Adour pourrait ne pas atteindre le bon état des eaux en 2015, du fait de contributions agricoles, de l'urbanisation le long de son cours et des transformations physiques de son lit.

Ses petits affluents n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de leur qualité dans le cadre de l'état des lieux de la Directive européenne sur l'eau : ils sont classés en seconde catégorie piscicole.

Les **captages d'alimentation en eau potable** du secteur exploitent les aquifères relativement profonds de l'Aquitainien (Miocène) et de l'Oligocène, à plus de 100 m de profondeur.

La vallée alluviale de l'Adour présente en revanche un aquifère facilement exploitable car peu profond, disposant néanmoins d'une protection par un toit relativement peu perméable.

Les enjeux majeurs de la planche correspondent à :

- un champ captant présent dans la plaine alluviale de l'Adour, à l'ouest de Dax : il exploite la nappe alluviale de l'Adour et l'aquifère de l'Oligocène plus profond. Ses captages disposent de périmètres de protection rapprochée,
- des sources thermales nombreuses, exploitées en surface, et des captages de profondeur variable, distribués aux environs de Dax. Ces sources et captages supportent une activité économique de premier ordre (premier site français de thermalisme par la fréquentation).

➤ Milieu humain

La planche s'inscrit au droit d'une zone de transition entre :

- un peuplement peu dense de la partie sud du plateau forestier landais, largement rural et forestier. La population s'y répartit dans de petits centres-bourgs, Taller et Laluque par exemple, et dans des hameaux,
- et une aire plus peuplée, au sud des Landes au-delà de la RN 124. Cette aire regroupe Dax, Saint-Paul-les-Dax, Tartas et Pontonx-sur-l'Adour comme principaux sites urbains.

Le **peuplement** est principalement concentré à Dax et dans sa périphérie, regroupant 50.000 habitants environ. Tartas, le second centre en importance, et Bégaar à sa périphérie ouest, comptent environ 6.000 habitants.

La population se regroupe également le long de la RN 124, Pontonx-sur-l'Adour (2.200 habitants environ) étant le plus gros bourg entre Dax et Tartas.

Castets, en limite nord-ouest de la planche, compte moins de 2.000 habitants.

Le peuplement de la Chalosse, au sud de la RN 124, est distribué au sein d'un maillage assez dense de bourgs-centres et de hameaux.

Ces infrastructures convergent vers Dax qu'elles desservent.

Le cadre de vie local reste en général préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Les **activités économiques** locales sont dominées au nord par la forêt et le tourisme vert.

Elles sont plus diversifiées au sud. Dax et sa périphérie regroupe la plupart des activités économiques locales. Les activités de Dax sont diversifiées grâce au niveau de peuplement, au tourisme et à l'accessibilité du secteur (aménagements de la RN 124 en prolongement de l'A63). Dax présente une dynamique tertiaire marchande (transport, immobilier, hôtels).

Dax compte 17 établissements thermaux, et la région dacquoise accueille annuellement 70.000 curistes.

La prégnance des **productions agricoles** est nette au sud de la RN 124. Les cultures céréalières et le maïs, l'élevage de volailles (volailles grasses IGP et poulet labellisé) et du « Bœuf de Chalosse » (IGP) font la richesse agricole de la Chalosse et du Tursan.

Le sud du plateau landais reste zone de **production forestière**, au sein de laquelle des mises en valeur agricoles ont été opérées, comme la production d'asperge des sables des Landes, bénéficiant d'une IGP – indication géographique protégée - (le nord de Dax compte la plus forte concentration de périmètres à asperge des Landes).

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur correspondent aux barthes de l'Adour. L'Adour et le réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents viennent ensuite.

La transition entre le plateau landais forestier au nord de la RN 124 et la Chalosse au sud est rapide. L'environnement devient largement agricole et anthropisé dans la vallée de l'Adour et au sud.

Les sites représentés du réseau Natura 2000 sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200717 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du Marensin	Complexe hydrologique offrant une grande variété d'habitats Rives inondables accueillant de nombreuses espèces rares ou menacées	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Tourbières hautes actives (7110*)
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvre en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991 Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (24 espèces recensées inscrites à l'annexe I),	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200717 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du Marensin	Complexe hydrologique offrant une grande variété d'habitats Rives inondables accueillant de nombreuses espèces rares ou menacées	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Tourbières hautes actives (7110*)

L'enjeu majeur du secteur concerne la préservation des **barthes de l'Adour**. Le descriptif du site des barthes de l'Adour figure dans le document de présentation du contexte environnemental de l'aire d'étude (document 1, paragraphe 2.1.2)..



L'Adour

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 11 : les barthes boisées)

Le projet de Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) des Barthes de l'Adour, représentant l'extension du site FR 7210077 actuellement limité à Saint-Martin-de-Seignanx au nord-est de Bayonne, s'inscrira dans les limites actuelles du Site d'Intérêt Communautaire FR 72000720 du même nom (directive Habitats).

La grande faune est commune sur le secteur, le sud du massif landais offrant néanmoins des habitats d'intérêt moindre pour le cerf.

Les espaces à vocation agricole dominante sont banalisés, une faune commune se maintient toutefois grâce aux îlots boisés et aux lisières du parcellaire.

➤ Patrimoine et paysage

Dax et sa périphérie représentent un site patrimonial d'intérêt majeur dans l'aire d'étude du corridor atlantique. Le secteur couvert par la planche compte une autre zone d'intérêt paysagère et patrimoniale, les étangs sud-landais en limite ouest.

Les **sites d'intérêt patrimonial** de la planche sont :

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Dax et périphérie</i>		
ZPPAUP MH classés et inscrits	Dax Patrimoine urbain de Dax	Centre ville avec patrimoine architectural remarquable Ensemble de monuments gallo-romains (remparts, fontaine Claude..) et religieux (cathédrale, église de Saint Vincent de Xaintes)... Aux environs, sites classés « Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale », du « Château des Evêques » à Saint-Pandélon et du « Chêne de Saint-Vincent-de-Paul »
<i>Etang sud-landais</i>		
Site inscrit	Etang sud-landais	Vaste site inscrit couvrant le trait de côte, les dunes côtières et le massif forestier de protection, comprenant les sites classés des « Etangs girondins et landais » comme les Etangs Blancs et Noirs en limite de l'aire d'étude Forte valeur touristique avec la plupart des sites et stations balnéaires des Landes (océan et étangs)

Le secteur couvert par la planche s'inscrit à la limite de deux autres zones d'intérêt, celle de Tartas et celle de Laurède. Leur descriptif est fourni à la planche Pontonx-sur-l'Adour - Mimbaste.

Dax a bénéficié d'une occupation depuis la préhistoire. Elle est aujourd'hui un site touristique très visité et le **haut-lieu du thermalisme** en France.

Elle offre une large gamme de services touristiques et de loisirs.

Le site inscrit des étangs sud-landais est peu représenté sur la planche, essentiellement couvert par le massif forestier.

La planche présente une certaine homogénéité du paysage au nord. La forêt de pin landais domine, que les airiaux trouent en périphérie des villages.

Plus au sud, la vallée de l'Adour introduit une coupure majeure dans le paysage. Vaste espace plus ouvert tranchant avec les vues à courte distance du massif landais, elle décline ses territoires spécifiques de barthes, plutôt boisées sur la planche. Initialement couvert de

chênaies, ce secteur des barthes de l'Adour laisse aujourd'hui la place à une mosaïque de parcelles sous populiculture, de chênaies et agricoles.

Les versants cultivés et supportant le bâti offrent le plus de vues d'ensemble.



Les barthes de l'Adour :

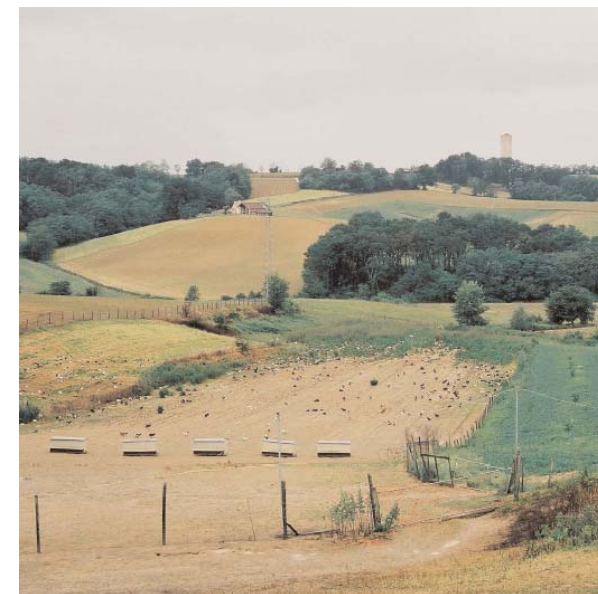
En haut, réserve de chasse de Pontonx-sur-l'Adour : milieu naturel préservé, témoin du fonctionnement hydrodynamique des barthes,

En bas, barthes de Téthieu : milieu transformé par la populiculture et la maïsiculture

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 11 : les barthes boisées)

Le quart sud-est de la planche s'inscrit sur la Chalosse de Montfort. Paysage de petites collines douces façonné par l'homme, la Chalosse est un assemblage de terroirs agricoles et d'élevages, de bosquets, de bourgs et de hameaux dispersés dans la campagne.

La vue ne porte que depuis la multitude de petites crêtes secondaires et de faible altitude, jamais supérieure à 120 mètres.



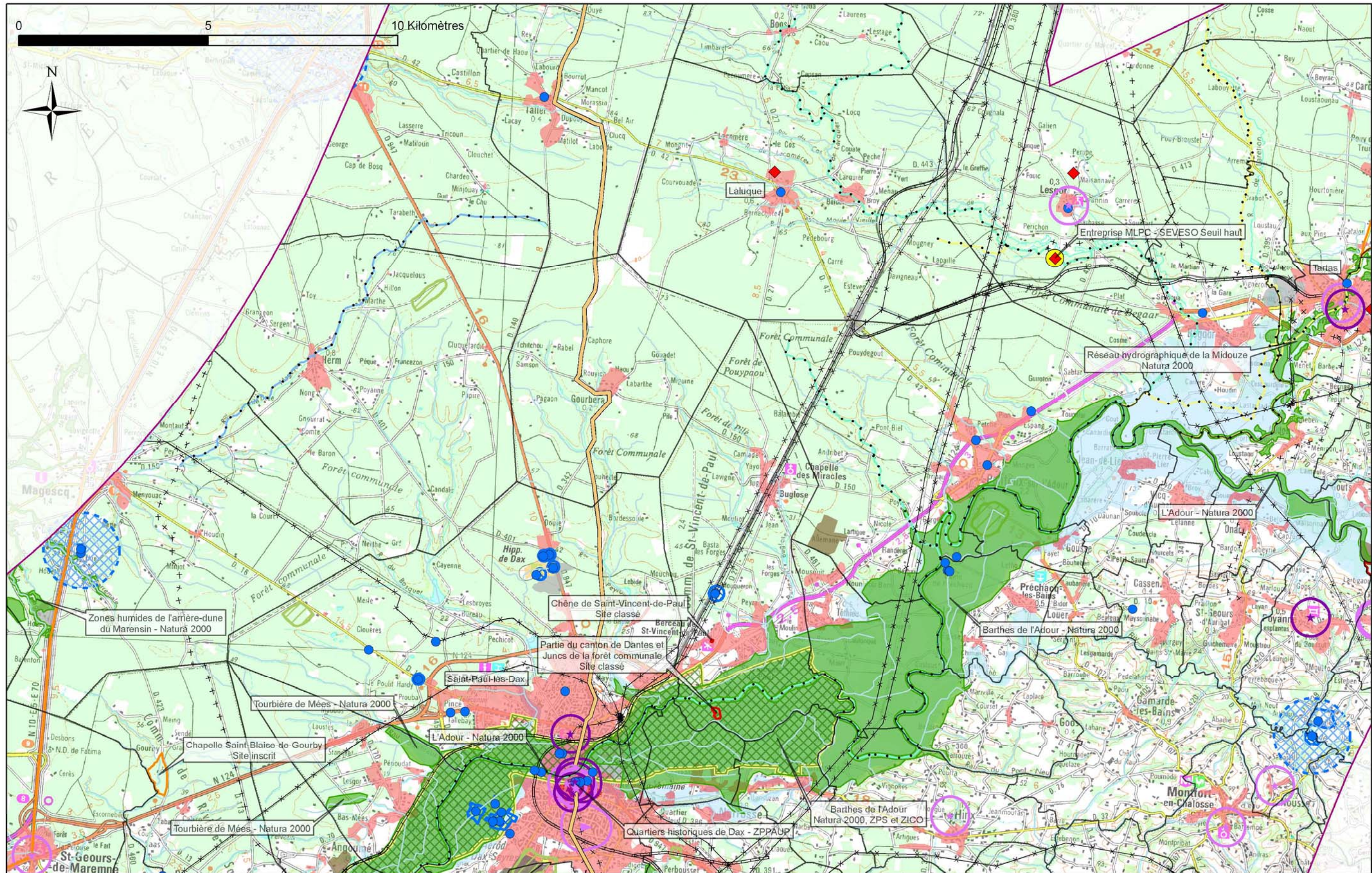
Paysage de la Chalosse de Montfort

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 17 : la Chalosse de Montfort)

Carte des enjeux majeurs environnementaux

(légende page 13)

Secteur de Laluque à Saint-Paul-les-Dax



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Rapprochement de Dax pour en faciliter la desserte

Recherche d'un tracé optimal en site propre, évitant l'urbanisation de Dax et des communes périphériques

De Laluque à Saint-Paul-les-Dax, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire traverse un territoire au relief peu prononcé, qui présente au sud une transition peu marquée entre le massif forestier landais et la vallée de l'Adour. L'insertion du projet ne pose donc pas de problèmes liés au relief.

L'occupation du territoire se densifie. Les possibilités d'insertion du projet se limitent à un couloir en limites de communes qui préserve les **villages et bourgs du plateau landais** à l'ouest, tout en évitant l'**urbanisation de Saint-Paul-les-Dax**.

Les équipements touristiques et de loisirs de Saint-Paul-les-Dax (hippodrome, campings) doivent également être pris en compte, avec un évitement par l'ouest.

Une problématique d'insertion potentielle de projet concerne la **distribution des hameaux et de l'habitat isolé** des communes d'Herm et de Gourbera, occupant la partie centrale du couloir d'étude. Des protections phoniques, un traitement paysager et le rétablissement des accès seront nécessaires pour rétablir une qualité satisfaisante de leur cadre de vie.

L'habitat dispersé entre les communes de Magescq, Herm et Saint-Paul-les-Dax relèverait des mêmes dispositions.

L'évitement de la source thermale captée au lieu-dit Clouères le long de la RD 16, au centre du couloir d'étude, ainsi que des captages AEP de Saint-Paul-les-Dax (site de l'Hippodrome de Dax), est préférable. Cette option éloignerait également le projet de l'hippodrome, enjeu économique et touristique local.

Une insertion de projet en limite ouest du couloir d'étude permettrait de limiter le nombre de franchissements de cours d'eau, voire même d'inscrire le projet en limite de bassins versants au nord de la planche (ligne de crête topographique). Cette option limiterait les perturbations sur des axes de déplacement potentiels du vison d'Europe.

Il n'y a pas de mesure possible d'évitement du massif forestier et des cultures, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude : la forêt de pin maritime couvre encore largement la planche. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement d'accès, de lutte contre les incendies).

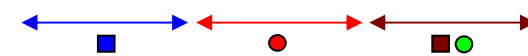
Les raccordements de la ligne nouvelle à la ligne existante au nord de Dax nécessiteront également des emprises sur le parcellaire forestier. Ces raccordements, qui permettront la desserte de Dax et des villes de Pau, Tarbes et Lourdes, feront également l'objet de mesures d'insertion et de compensation à définir en lien avec la profession sylvicole.

Le parcellaire agricole devrait pouvoir être évité (insertion en limite de parcelles ou entre parcelles).

Les enjeux majeurs concernés du couloir d'étude

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures génériques correspondantes
●	Zones sensibles de captages	1 : hippodrome de Dax, captages de Saint-Paul-les-Dax	Evitement des zones de captages
■	Cours d'eau et plans d'eau	2 : ruisseaux du Bosquet, du Peyron, de Buglose et de Martinet (réseaux hydrographiques des affluents de l'Adour)	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
●	Zones urbanisées	3 : communauté des communes de Dax	Mesure d'évitement
●	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	4 : Magescq, Herm, Gourbera et Saint-Paul-les-Dax, Buglose, Lалуque	Rétablissement des échanges Protections acoustiques
■ ●	Massif forestier	5 : toutes les communes dans le couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune
●	Lagunes relictuelles	6 : Herm, Saint-Paul-les-Dax	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation
●	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : ruisseaux de Buglose et du Peyron (réseaux hydrographiques des affluents de l'Adour)	Transparence écologique Clôture petite faune
■	Patrimoine archéologique	8 : Saint-Paul-les-Dax	Evitement de la périphérie de Saint-Paul-les-Dax
●	Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	9 : Taller, Gourbera	Intégration paysagère Rétablissement du chemin le cas échéant
●	Hippodrome de Dax et campings	10 : Saint-Paul-les-Dax	Merlons paysagers

* Natura 2000



Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)

